



# Assemblée générale

Distr. générale  
9 octobre 2000  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-cinquième session

Point 85 de l'ordre du jour

### **Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés**

## **Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés**

### **Note du Secrétaire général**

#### **Additif**

On trouvera dans le présent document un résumé des articles et des informations reçus entre mars et juillet 2000. Le texte des articles ou informations qui ont un caractère urgent est envoyé dès réception aux membres du Comité.

Le présent document a été établi à partir d'articles parus dans *Ha'aretz* (quotidien en hébreu); *Jerusalem Post* (quotidien en anglais). Il y est fait état également de toutes autres informations pertinentes publiées par d'autres journaux. La terminologie employée est, pour l'essentiel, conforme à celle des articles originaux analysés.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Situation des droits de l'homme du peuple palestinien vivant dans les territoires occupés : bande de Gaza, Cisjordanie et Jérusalem-Est. . . . .	1–106	3
A. Restrictions imposées aux Palestiniens vivant à Gaza, en Cisjordanie et à Jérusalem-Est . . . . .	1–55	3
1. Restrictions relatives à la terre, au logement et à l'approvisionnement en eau. . . . .	1–51	3
2. Restrictions concernant les déplacements des Palestiniens à l'intérieur des territoires occupés et d'un territoire à l'autre, y compris les formalités d'entrée et de sortie . . . . .	52–55	14
B. Manière dont les restrictions sont appliquées . . . . .	56–93	14
1. Postes de contrôle. . . . .	56–57	14
2. Méthodes utilisées lors des interrogatoires. . . . .	58–61	15
3. Internement administratif et conditions de détention. . . . .	62	16
4. Incarcération et conditions d'incarcération. . . . .	63–75	16
5. Question de l'utilisation de la force . . . . .	76–93	19
C. Effets économiques, sociaux et culturels de ce système général de réglementation et de son application sur la vie des habitants des territoires occupés . . . . .	94–96	24
D. Autres. . . . .	97–106	25
II. Situation des droits de l'homme dans le Golan arabe syrien occupé. . . . .	107–111	27

## **I. Situation des droits de l'homme du peuple palestinien vivant dans les territoires occupés : bande de Gaza, Cisjordanie et Jérusalem-Est**

### **A. Restrictions imposées aux Palestiniens vivant à Gaza, en Cisjordanie et à Jérusalem-Est**

#### **1. Restrictions relatives à la terre, au logement et à l'approvisionnement en eau**

##### **Terres**

1. Le 20 mars 2000, il a été signalé que le Conseil des ministres israélien avait approuvé la veille les cartes révisées établies en vue du retrait de 6,1 % de la Cisjordanie, déjà longuement retardé. On allait donc procéder le lendemain à un transfert à l'issue duquel l'Autorité palestinienne contrôlerait environ 60 % de la zone habitée par les Palestiniens, y compris toutes les grandes villes. Une fois ce transfert effectué, l'Autorité palestinienne exercerait un contrôle exclusif sur 18 % de la Cisjordanie et un contrôle partiel sur 21,7 % de cette région. Elle exercerait également un contrôle exclusif ou partiel sur 98 % de la population palestinienne. Différentes cartes de retrait, qui couvraient des terres moins peuplées, avaient déjà été approuvées par le Premier Ministre, Ehoud Barak, le mois précédent, puis rejetées par les Palestiniens. Les cartes révisées, approuvées par 16 voix contre 6, étaient le fruit de négociations et avaient déjà été acceptées par le Président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat. Le retrait convertirait 5,1 % de la zone B (contrôle civil palestinien, contrôle de la sécurité israélien) en zone A (contrôle exclusif palestinien), tandis que 1 % des terres sous contrôle exclusif israélien (zone C) deviendrait zone A. (*Ha'aretz, Jerusalem Post, 20 mars*)

2. Le 21 mars, les commandants régionaux des Forces de défense israéliennes (FDI) ont rencontré leurs homologues en vue de redessiner les cartes de la Cisjordanie en fonction des 6,1 % du territoire qui allaient passer entièrement sous contrôle palestinien. Ceci marquait la dernière étape du deuxième retrait territorial. Aucune base des FDI n'a été démantelée et le transfert n'a pas nécessité de redéploiement des troupes des FDI stationnées en Cisjordanie. L'Autorité palestinienne exerce donc un contrôle exclusif sur 18 % de la Cisjor-

danie et un contrôle partiel sur 21,7 % de cette région. Les territoires concernés comprennent une large bande de terre autour d'Hébron et des parcelles près de Bethléem, Ramallah, Naplouse et Djénine. La zone contrôlée autour de Jéricho a été étendue pratiquement jusqu'au moshav Na'ama. Les FDI ont commencé la veille à installer des panneaux avertissant les Israéliens des nouvelles frontières des territoires de l'Autorité palestinienne. (*Ha'aretz, Jerusalem Post, 22 mars*)

3. Le 10 avril, il a été signalé que le Premier Ministre Ehoud Barak avait déclaré que Ma'aleh Adoumim, Givat Ze'ev, Gilo et Ramot feraient bien partie de la future Jérusalem unifiée mais qu'il n'y avait « aucun intérêt » à annexer les villages peuplés d'environ 50 000 Palestiniens qui se trouvaient à la périphérie de la capitale, comme Abou Dis et Anata. Il avait indiqué à son cabinet que la plupart des terres constituant la zone B (sous contrôle civil palestinien) passeraient sous contrôle exclusif palestinien en vertu de l'accord sur le statut permanent. L'entité palestinienne devait être aussi contiguë que possible, afin que les Palestiniens n'aient pas à franchir de barrages pour aller d'une localité à une autre, et les dirigeants palestiniens ne devaient pas avoir besoin d'une autorisation pour en quitter les frontières. (*Jerusalem Post, 10 avril*)

4. Le 12 mai, il a été annoncé que des représentants de l'Autorité palestinienne confirmaient l'information parue la veille dans le journal israélien *Ma'ariv* selon laquelle Israël aurait proposé un transfert des terres par étapes, commençant par la création d'un État sur 66 % de la Cisjordanie en septembre 2000, suivie éventuellement de la cession de 14 % des terres dans la vallée du Jourdain, au bout de quelques années. (*Jerusalem Post, 12 mai*)

5. Le 15 mai, la Knesset a approuvé le passage sous le contrôle exclusif de l'Autorité palestinienne de trois villages palestiniens situés en bordure de Jérusalem, Abou Dis, Azzariye et Sawahara. La décision a été prise par 56 voix contre 48, avec une abstention. Pour faire adopter cette mesure, le Premier Ministre, Ehoud Barak, a dû toutefois obtenir l'appui du parti Shinui (progressiste) et de partis arabes ne faisant pas partie de sa coalition, du fait que les partis d'opposition avaient pu rallier à leur cause des parlementaires du Shas et du Parti national religieux, qui ont voté contre la coalition dont ils faisaient partie. Après cette décision de la Knesset, les trois villages en question, soumis jusqu'à présent au contrôle des autorités israéliennes pour les questions civiles aussi bien que pour les

questions de sécurité, seront désormais des villages dits de zone A, soumis au contrôle exclusif de l'Autorité palestinienne. Toutefois, le Premier Ministre, M. Barak, a annoncé que la passation de pouvoirs n'aurait pas lieu tant qu'il n'y aurait pas eu d'enquête complète sur les circonstances qui avaient conduit aux violences récentes, qui constituaient les troubles les plus graves qu'aient connus la Cisjordanie et la bande de Gaza depuis des années. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 16 mai)

6. Le 26 mai, il a été annoncé que le Gouvernement israélien avait approuvé un projet de création d'un parc national d'une superficie de 176 dounams (18 hectares) sur les pentes du mont des Oliviers. D'après le *Jerusalem Post*, cette mesure aurait pour effet d'appuyer les efforts de la droite pour isoler la vieille ville de Jérusalem du reste de la ville arabe de Jérusalem-Est. L'adoption de ce plan est l'aboutissement d'une campagne menée en sous-main depuis des années par des Juifs, sous la direction du député Benny Elon (Union nationale-Yisrael Beiteinu). Il semblerait que ce parc ne soit que l'un des 17 projets visant à créer une zone juive continue autour de la vieille ville. On aurait ainsi une implantation juive continue de la route No 1 à hauteur de Shimon Hatzadik jusqu'à Abou Dis, d'après le *Jerusalem Post*. Afin de « libérer » la zone avant qu'elle ne soit déclarée parc national, M. Elon et ses alliés ont passé plusieurs années à persuader l'administration des domaines, qui est à présent le propriétaire majoritaire, d'entamer un processus d'expropriation des terrains. À l'origine, ces terrains appartenaient dans leur totalité à des propriétaires arabes. Certaines parties du parc étaient encore des biens waqf, mais la mise en place officielle de la zone verte empêcherait toute construction dans le parc, d'après M. Elon. Le Ministre chargé de Jérusalem, M. Haim Ramon, a déclaré qu'il n'avait pas connaissance de la création de ce parc et qu'il ne ferait de déclaration à ce sujet que lorsque le projet aurait été rendu public. Le *Jerusalem Post*, toutefois, estimait que M. Ramon était informé d'un grand nombre des projets de M. Elon, y compris certains qui n'avaient pas encore été rendus publics. (*Jerusalem Post*, 28 mai).

7. Le 2 juillet, le Procureur général Elyakim Rubinstein a expliqué qu'il admettait tout à fait que la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité s'appliquait au conflit israélo-palestinien ainsi qu'aux litiges entre Israël et d'autres pays arabes, mais cela n'impliquait pas qu'Israël devait se retirer de tout le territoire de la Cisjordanie et de la bande de Gaza. Ru-

binstein a été interviewé sur la radio de l'armée, et on lui a demandé d'expliquer la distinction qu'il avait faite la semaine précédente entre l'application de la résolution 242 (1967) au conflit israélo-palestinien et son application au règlement de la situation territoriale entre Israël et l'Égypte, la Jordanie et le Liban. « Alors que dans les négociations avec l'Égypte et la Jordanie il existait, d'une certaine manière, un point de référence commun en ce qui concerne la frontière internationale historique, » a-t-il déclaré, « ce type de frontière n'existait pas dans le cas des Palestiniens, il n'existait pas de ligne de référence telle que la ligne de cessez-le-feu, et la ligne d'armistice de 1949 n'était certainement pas une frontière internationale ». (*Jerusalem Post*, 3 juillet)

8. Le 5 juillet, il a été signalé qu'un groupe mixte composé de membres de la Commission des lois et de la Commission des affaires intérieures de la Knesset avait approuvé la veille un texte portant amendement de la Loi fondamentale sur Jérusalem, qui devait être examiné en première lecture et qui définissait les limites de la ville et interdisait que toutes parties de celle-ci ou toutes prérogatives nationales ou municipales sur la ville soient cédées à une entité étrangère. L'initiateur de la proposition de loi, Yehoshua Matza (Likoud), avait dit clairement que sa démarche était liée aux informations selon lesquelles des arrangements sur les questions pénitentiaires ou sur une autonomie limitée pourraient être conclus avec les Palestiniens dans le cadre d'un traité de paix, tels l'octroi à l'Autorité palestinienne du contrôle du mont du Temple ou la reconnaissance d'une large autonomie aux quartiers palestiniens de Jérusalem. La proposition de loi de Matza, soutenue par 80 députés, avait été approuvée par l'assemblée plénière en lecture préliminaire le 17 mai, par 68 voix contre 21. Le Ministre pour Jérusalem, M. Haim Ramon (Parti Israël), chargé des relations avec le Parlement, a déclaré à l'assemblée plénière la veille du vote que le Gouvernement soutenait la proposition de loi. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 5 juillet)

9. Le 7 juillet, un officier principal des Forces de défense israéliennes (FDI) a indiqué qu'un litige territorial local, près de la colonie d'Elon Moreh, à l'est de Naplouse, pourrait avoir des conséquences dépassant largement le cadre restreint du conflit. Quelques mois auparavant, les résidents d'Elon Moreh avaient construit un barrage sur une route d'accès à la colonie, près du portail d'entrée originel. Des responsables de la sécurité des colonies avaient ordonné aux gardes qui te-

naient le barrage de refouler les véhicules conduits par des Palestiniens. Cette mesure empêchait les résidents de trois villages palestiniens situés à proximité, Deit al-Hatab, Silam et Azmut, d'accéder librement à leurs terrains agricoles situés en bordure de la colonie. Des responsables des FDI ont indiqué que le barrage avait été érigé sans autorisation. Mais les FDI n'avaient rien fait. Selon *Ha'aretz*, la région de Naplouse était propice aux conflits territoriaux; certains avaient récemment dégénéré en violents affrontements entre Palestiniens et Israéliens près des colonies de Bracha et Itamar. (*Ha'aretz*, 7 juillet)

10. Le 30 juillet, il a été signalé que le Premier Ministre Ehoud Barak avait assuré à son cabinet que ni lui ni aucun premier ministre après lui n'accepterait de transférer le contrôle du mont du Temple aux Palestiniens. « Bien qu'Israël respecte les lieux saints musulmans et est disposé à reconnaître en ce qui les concerne une autorité musulmane, il ne peut renoncer à la souveraineté, et c'est le site de notre Temple », a déclaré Barak aux ministres. (*Jerusalem Post*, 31 juillet).

### Colonies

11. Le 3 mars, il a été signalé que l'Autorité palestinienne s'opposerait à un projet de l'Administration territoriale israélienne visant à entreprendre des constructions dans la zone du village abandonné de Lifta, à la périphérie ouest de Jérusalem. Ce village, inhabité depuis 1948, n'était occupé qu'occasionnellement par des groupes de hippies. L'Administration territoriale israélienne prévoyait d'en conserver une partie et de construire 140 pavillons à vocation touristique sur le reste des terres. Le Comité directeur de l'Association pour la sauvegarde de Lifta, organisation palestinienne, avait annoncé la veille que des réfugiés du village avaient décidé de « s'opposer à la décision des autorités d'occupation de détruire le village de Lifta en vue d'y construire un quartier pour Juifs fortunés ». Un autre argument invoqué était le fait que les deux secteurs de Jérusalem étaient en jeu dans le processus de négociation de l'accord sur le statut final. Quelques mois auparavant, l'Autorité palestinienne avait achevé de rassembler des documents concernant plus de 6 000 biens qui appartiendraient à des Palestiniens à Jérusalem-Ouest. (*Ha'aretz*, 3 mars).

12. Le 16 mars, il a été signalé que 13 colonies de Gaza, du plateau du Golan et de la vallée du Jourdain avaient été inscrites sur une liste de 38 communautés qui auraient droit à un allègement de l'impôt sur le re-

venu, en vertu d'une décision prise la veille par la Commission des finances de la Knesset. Selon cette liste, les colonies qui bénéficieraient d'une réduction de 7 % étaient celles de Gan Or, Bni Atzmon, Pe'at Sadeh et Neveh Dekalim dans le Goush Katif. À celles-ci s'ajoutaient les colonies de Kela Alon, Kanaf, Had Nes et Meizar pour le plateau du Golan et les colonies de Beit Ha'arava, Himdat Na'ama, Yafit et Shadmot Mihola pour la vallée du Jourdain. Le député Mossy Raz, ancien chef du mouvement « La paix maintenant », a déclaré que son parti, le Meretz, voterait contre cet ajout « intolérable » lors du vote en session plénière. Le Premier Ministre Ehoud Barak avait été élu pour « changer l'ordre des priorités, et non pour continuer à donner la préférence aux mêmes colonies que le gouvernement Nétanyahou », a-t-il déclaré, en faisant observer que les 13 colonies de la liste venaient s'ajouter aux 115 qui bénéficiaient déjà de dégrèvements. (*Jerusalem Post*, 16 mars)

13. Le 20 mars, il a été signalé que des investisseurs juifs prévoient de construire quelque 5 000 logements sur des terres achetées à trois familles arabes du village de Walaje, à la périphérie sud de Jérusalem. La moitié de ces terres environ relevaient de la circonscription de Jérusalem tandis que l'autre moitié appartenait à la zone C de l'Autorité palestinienne. Walaje a été mentionné parmi les zones qui pourraient être transférées aux Palestiniens dans le cadre de l'accord final. Plusieurs mois auparavant, le Ministre palestinien Saeb Erekat avait visité la mosquée de Walaje et prévenu les villageois de ne pas vendre de terres à des Juifs, soulignant l'importance stratégique de la zone pour les Palestiniens. Bien qu'il ait été question de transférer Walaje aux Palestiniens en vertu de l'accord final, les responsables de la planification urbaine de Jérusalem et les experts du Ministère du logement avaient déclaré qu'il serait tout à fait naturel de construire un quartier juif sur les terres nouvellement acquises. Lorsque la vente des terres avait été négociée, au début des années 90, le Premier Ministre de l'époque, Yitzhak Rabin, s'était déclaré favorable à cette nouvelle implantation juive à Jérusalem. Il avait demandé aux FDI d'aménager un accès routier de Har Gilo à Ein Yael, projet qui n'avait pas été mis à exécution. Walaje se trouve au sud-est de Gilo; sa superficie se partage entre 2 260 dounams situés à l'intérieur du périmètre de Jérusalem et 2 200 dounams situés dans la zone C de l'Autorité palestinienne. À l'origine, le village faisait partie de la zone colonisée par le moshav Ora. En vertu d'un accord conclu entre Moshe Dayan et Abdallah Tal

en 1950, les habitants du village qui restaient sous contrôle israélien avaient été transférés en Jordanie. Après la guerre des Six jours en 1967, il ne restait plus que 30 familles dans le village mais celui-ci avait connu une forte expansion immobilière dans les années 80 et il comptait aujourd'hui environ 200 foyers et 1 000 résidents. (*Ha'aretz*, 20 mars).

14. Le 28 mars, il a été signalé que le bureau du Premier Ministre avait fait savoir qu'une décision serait prise la semaine suivante concernant les 230 logements devant être construits à Har Gilo au sud de Jérusalem, alors qu'il avait été annoncé dans un premier temps que les travaux seraient suspendus. Il a annoncé que, « comme suite aux informations diffusées récemment par les médias concernant un nouveau quartier à Har Gilo, le Premier Ministre avait demandé que la question soit examinée de manière positive et tranchée dans un délai d'une semaine ». (*Jerusalem Post*, 18 mars)

15. Le 1er avril, des élèves palestiniens du village de Walaje près de Bethléem, ont manifesté contre la construction d'une colonie dans leur village. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 2 avril).

16. Le 2 avril, il a été signalé que 12 familles juives devaient rejoindre les 54 familles déjà présentes à Hébron pour marquer le 32e anniversaire de l'implantation juive dans cette ville, puisque la Cisjordanie était occupée par Israël depuis 1967. Les nouvelles familles s'installeraient dans deux immeubles construits lorsque Benjamin Nétanyahou était Premier Ministre. Pour marquer cet anniversaire, une cérémonie était prévue à Jérusalem, à laquelle assisteraient le Ministre du logement et l'ancien Grand Rabbin. Des personnalités de marque devaient prendre la parole à cette occasion. Une lettre de félicitations adressée par le Premier Ministre aux dirigeants des colonies devait être lue. Elle avait provoqué des remous dans le monde politique et le mouvement « La Paix maintenant » prévoyait de manifester devant la salle où se tiendrait cette manifestation. « Les Juifs ont le droit de vivre en paix dans la ville de leurs ancêtres, protégés et à l'abri de tout danger » avait écrit Ehoud Barak. Dans une déclaration, les directeurs de « La Paix maintenant » avaient accusé la communauté juive d'Hébron d'être « un noyau irréductible de colons qui avaient prouvé à maintes reprises dans le passé que la coexistence ne les intéressait pas ». (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 2 avril)

17. Le 4 avril, il a été signalé qu'en réponse à la politique gouvernementale et au « tarissement » des

communautés de Judée, Samarie et Gaza, des responsables de colonies avaient décidé la veille au cours d'un vote de mener une campagne, qui prévoyait notamment de créer de nouveaux avant-postes et d'organiser des manifestations aux croisements d'autoroutes. Selon un colon, l'un des principaux sujets de discorde était l'arrêt rendu par la Haute Cour de justice la semaine précédente, autorisant 85 Bédouins à retourner dans leurs habitations troglodytiques à proximité de la Ferme de Maon, au sud des collines d'Hébron. À la suite de ce jugement, les colons avaient espéré que le Premier Ministre autoriserait les familles juives expulsées de la Ferme de Maon en novembre 1999 à revenir elles aussi. On indiquait que la communauté juive d'Hébron avait organisé la veille un gala au Centre de conférences international de Jérusalem pour célébrer le 32e anniversaire du « renouveau de la présence juive » dans la ville. Les militants du mouvement « La Paix maintenant » avaient manifesté à l'extérieur, pour exprimer leur désaccord avec la lettre qu'Ehoud Barak avait adressée aux colons la semaine précédente pour les féliciter. Le mouvement avait également protesté contre la participation financière du Ministère de l'éducation au gala. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 4 avril).

18. Le 6 avril, il a été signalé que des dirigeants des colons étaient retournés la veille sur le site de la Ferme de Maon, au mépris des ordres faisant des lieux une zone militaire fermée. Les colons avaient été expulsés de ce site du sud d'Hébron plusieurs mois auparavant, dans le cadre d'un compromis consenti par le Premier Ministre au sujet du démantèlement des colonies qui n'avaient pas été approuvées par le Gouvernement. (*Jerusalem Post*, 6 avril)

19. Le 7 avril, il a été signalé que, tôt la veille, les FDI avaient expulsé de la Ferme de Maon un groupe de dirigeants des colons et d'autres personnes qui les avaient rejoints pendant la nuit. Les colons avaient déclaré qu'en réponse à l'arrêt rendu la semaine précédente par la Haute Cour, qui autorisait un groupe de Palestiniens à retourner dans leurs habitations troglodytiques près d'Havat Maon, il fallait aussi annuler la décision du Premier Ministre d'évacuer les colons. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 7 avril)

20. Le 12 avril, il a été signalé que le Conseil des colonies juives de Judée, Samarie et Gaza allait inaugurer un projet de construction dans la région de Goush Etzion où le Premier Ministre avait ordonné le gel des travaux. La veille, le Conseil avait envoyé sept bulldozers et plusieurs camions sur le site de Givat Hazayit à

Efrat, où l'on terminait la première phase de la construction d'un nouveau quartier. Les colons avaient obtenu presque tous les permis nécessaires pour commencer les travaux de la deuxième phase (350 logements) mais il leur manquait l'autorisation de vendre des lotissements dans la région. Cinq ans auparavant, le Premier Ministre Itzhak Rabin avait autorisé le début des travaux de construction à Givat Hazayit. Au cours d'un entretien téléphonique, le Ministre du logement Itzhak Levy avait assuré les colons qu'il mettrait tout en œuvre pour les aider. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 12 avril)

21. Le 13 avril, il a été signalé que des colons et des militants de « La Paix maintenant » s'étaient livrés à une guerre des mégaphones, chaque partie accusant l'autre de provocation, tandis que des bulldozers creusaient le sol où 230 logements devaient être construits à Har Gilo. Continuant de s'opposer au gel des constructions imposé par le Premier Ministre Ehoud Barak, des représentants des colons s'étaient rendus sur le site, au sud de Jérusalem, où des travaux d'infrastructure avaient été interrompus trois semaines auparavant par le Gouvernement. Indiquant que Har Gilo n'était qu'à 200 mètres du périmètre municipal de Jérusalem, le directeur du Conseil régional de Goush Etzion, Shaul Goldstein, avait demandé au Gouvernement de renforcer les communautés de la région du Grand Jérusalem et d'assurer la continuité territoriale. Le chef du Conseil régional de Binyamin, Pinhas Wallerstein, avait dit que tous les travaux entrepris sur le site étaient légaux et qu'un fonctionnaire de l'Administration civile, venu sur place la veille, avait approuvé les cartes et autorisé la poursuite des travaux. Le porte-parole de « La Paix maintenant », Didi Remez, avait déclaré « qu'il y avait 11 000 logements vides ou en construction en Cisjordanie et que, de toute évidence, les colons s'employaient à empêcher tout règlement définitif avec les Palestiniens ». (*Jerusalem Post*, 13 avril).

22. Le 17 avril, il a été signalé que le Vice-Ministre de la défense, Ephraïm Sneh, avait commencé à examiner la légalité des travaux réalisés par les colons à Har Gilo et Givat Hazayit dans la colonie d'Efrat. La construction de 230 logements avait été programmée à Har Gilo sur un terrain bordant Walaja, tandis que 350 nouveaux logements étaient prévus à Efrat dans le cadre de la deuxième phase de construction d'un quartier où vivaient déjà des familles. Selon le porte-parole du Ministère, ce problème complexe devait faire l'objet d'un examen approfondi avant que M. Sneh informe le Pre-

mier Ministre de sa décision. Il convenait cependant de noter que l'Administration civile n'avait pas fait arrêter les travaux car ceux-ci étaient effectués légalement. Par son porte-parole, l'Administration avait indiqué que, quelle que soit la décision prise, elle l'appliquerait. Juridiquement, rien ne s'opposait à la poursuite des travaux car ceux-ci étaient réalisés dans le cadre de projets d'aménagement dûment autorisés et seule une directive du Ministère de la défense pouvait les arrêter. (*Jerusalem Post*, 17 avril)

23. Le 18 avril, il a été signalé que des représentants des colons étaient sortis d'après d'une réunion tenue la veille au soir avec le Premier Ministre Ehoud Barak, bien que celui-ci leur ait donné l'assurance qu'en vertu de l'accord sur le statut définitif la majorité des communautés de Judée et Samarie serait maintenue sous souveraineté israélienne dans le cadre de grands blocs de colonies. (*Jerusalem Post*, 18 avril)

24. Le 28 avril, il a été signalé qu'un groupe de colons et de militants d'extrême droite avaient essayé de prier dans une grotte où se trouvait selon eux le tombeau du Ramban, dans le quartier Sheikh Jarrah de Jérusalem, provoquant une échauffourée avec des résidents palestiniens. La famille Abou Jabin affirmait qu'une décision judiciaire confirmait son droit de résider dans la grotte. Quelques jours auparavant, le tribunal de district de Jérusalem avait décidé que la famille pouvait élever une clôture autour de la propriété, mais le 27 avril au matin le député Beni Ayalon (Union nationale) avait demandé et reçu l'autorisation du tribunal d'ouvrir la porte aux Juifs afin qu'ils prient à l'intérieur. Les colons, dont la plupart se réclamaient du parti d'extrême droite Moledet, avaient affirmé que la grotte était l'endroit où le Ramban – talmudiste, kabbaliste et commentateur de la Bible – avait été enterré en 1270. Cela étant, personne ne savait exactement où le Ramban reposait : certains pensaient qu'il avait été enterré au pied du mont Carmel, tandis que pour d'autres c'était à Haïfa ou Acre. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 28 avril)

25. Le 30 avril, il a été signalé que le mouvement « La Paix maintenant » avait demandé au Premier Ministre Ehoud Barak de prendre des mesures énergiques pour lutter contre l'implantation de colonies et faire appliquer le gel de la construction qu'il avait imposé en Cisjordanie et à Gaza, après que le Ministère du logement eut publié un appel d'offres pour la construction de 174 logements à Ma'aleh Adoumim. En décembre 1999, Ehoud Barak avait décrété un gel de tous les tra-

vau de construction en Cisjordanie et à Gaza jusqu'à la conclusion des négociations sur le statut définitif avec les Palestiniens. À l'époque, « La Paix maintenant » avait affirmé qu'au cours des neuf mois écoulés après que le Premier Ministre avait pris ses fonctions, le Gouvernement avait publié des appels d'offres pour la construction de 3 196 logements, contre 3 000 en moyenne par an pour le gouvernement Nétanyahou. (Jerusalem Post, 30 avril)

26. Le 1er mai, il a été annoncé que des troupes des Forces de défense israéliennes (FDI) avaient procédé la veille à l'expulsion par la force de centaines d'occupants illégaux à Tel Roumeida. Il s'agissait de colons qui avaient quelques heures auparavant installé sur le site un conteneur pour protester contre la location de deux parcelles d'une superficie de cinq dou-nams à des familles palestiniennes locales. Le porte-parole de la communauté juive d'Hébron, M. David Wilder, a déclaré que la terre était répertoriée comme appartenant à la communauté juive, qui l'avait achetée 150 ans auparavant. Le porte-parole de l'Administration civile a déclaré que cette terre était louée à la famille Abou Haika pour une exploitation agricole depuis au moins cinq ans. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 1er mai)

27. Le 1er mai, il a été annoncé que de nouvelles négociations entre représentants israéliens et palestiniens avaient commencé la veille à Eilat, dans une atmosphère tendue, les Palestiniens protestant contre le projet du Gouvernement de construire 174 logements neufs à Ma'aleh Adoumim. Un haut fonctionnaire du cabinet du Premier Ministre a indiqué que M. Barak n'avait eu connaissance du projet que lorsque celui-ci avait été rendu public la veille, qu'il n'avait pas donné son approbation et qu'il examinerait immédiatement la situation. Ce haut fonctionnaire a indiqué qu'il était possible que le Premier Ministre arrête le projet. De son côté, M. Saeb Erekat, négociateur palestinien de haut niveau, s'est déclaré déçu d'apprendre que M. Barak avait autorisé l'expansion de Ma'aleh Adoumim. En arrivant à Eilat, il a déclaré que « l'expansion des implantations laissait planer le doute sur les intentions véritables du Gouvernement israélien ». Un porte-parole du Ministère du logement a précisé que les 174 nouvelles unités de Ma'aleh Adoumim avaient reçu l'agrément des autorités plusieurs mois auparavant. Le maire de Ma'aleh Adoumim a publié une déclaration dans laquelle il estimait que « la ville allait se dé-

velopper et doubler sa population ». (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 1er mai).

28. Le 2 mai, il a été annoncé que des forces de sécurité israéliennes avaient expulsé la veille 50 colons qui avaient amené deux caravanes au sommet d'une colline à proximité du lieu où un colon âgé de 18 ans avait été légèrement blessé par balle. Selon le porte-parole des FDI, les colons n'avaient opposé aucune résistance et à midi les deux caravanes avaient été enlevées. (*Jerusalem Post*, 2 mai).

29. Le 3 mai, il a été annoncé que le mouvement « La paix maintenant » et « Ir Shalom » (ville de paix), réclamant du Gouvernement qu'il rejette les propositions d'annexion de certaines zones dans la région du Grand Jérusalem présentées par la droite, avaient organisé une visite des zones que le Gouvernement prévoit de céder aux Palestiniens. Le Conseiller juridique de « Ir Shalom », M. Danny Seidman, avait présenté des statistiques comparant l'équilibre démographique à Jérusalem et dans la région du Grand Jérusalem en 1967 et à présent. Il a accusé Israël d'avoir fait tout son possible depuis 1967 pour forcer les résidents palestiniens à partir. Cette politique, selon lui, n'avait eu d'autre effet que de rendre la situation démographique dans la ville même de Jérusalem plus défavorable du point de vue israélien. D'après les chiffres qu'il a indiqués, la population était constituée en 1967 de 74 % d'Israéliens et de 26 % de Palestiniens, contre 68 % d'Israéliens et 32 % de Palestiniens actuellement. (*Jerusalem Post*, 4 mai).

30. Le 7 mai, le mouvement « La paix maintenant » a demandé au Premier Ministre Ehoud Barak de geler la construction de 250 logements (*Jerusalem Post*, – 200 logements) destinés aux Juifs dans une petite zone de la ville d'Abou Dis qui se situait dans les limites de la municipalité de Jérusalem. Le groupe a lancé cette protestation après avoir appris que le maire de Jérusalem, M. Ehoud Olmert, avait demandé que soit accélérée la procédure de présentation de ces plans au Comité d'urbanisme de la ville en vue de leur approbation la semaine suivante. Le nouveau quartier devait s'appeler Kidmat Zion. La majeure partie de la ville palestinienne d'Abou Dis est considérée comme étant en zone B, c'est-à-dire soumise au contrôle des Palestiniens pour les questions civiles et au contrôle d'Israël pour les questions de sécurité. Toutefois, une petite partie du secteur Est de la ville relève de la municipalité de Jérusalem. Le mouvement a accusé M. Olmert de se livrer à une provocation en vue d'entraver les

négociations de paix avec les Palestiniens. Selon le porte-parole de la municipalité de Jérusalem, « le projet des 200 logements sera prochainement proposé à l'approbation du Comité ». Un projet a été lancé il y a trois ans en vue de la construction de 350 logements sur une parcelle de 70 dounams (17,5 hectares) à Abou Dis, afin de casser la contiguïté des terres palestiniennes, perçue comme une menace pour le contrôle par Israël d'une Jérusalem unie. Dans l'intervalle, la radio de l'armée a annoncé que 600 dounams de terres situées dans le secteur en zone B d'Abou Dis – que le Gouvernement envisageait faire passer sous le contrôle de l'Autorité palestinienne – appartenaient à des Juifs, dont certains résidaient à l'étranger. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 7 et 8 mai).

31. Le 18 mai, il a été annoncé que le Ministère du logement et de la construction et l'Administration des domaines avaient lancé la veille des appels d'offres pour la construction de 582 logements supplémentaires dans le quartier de Har Homa à Jérusalem, qui devaient s'ajouter aux 500 logements actuellement en cours de construction. Les appels d'offres avaient été publiés deux jours après l'annonce, par le Ministre du logement et de la construction, M. Yitzhak Levy, de son intention de quitter le Gouvernement. Le député de gauche Kussi Raz a accusé M. Levy de profiter jusqu'à la dernière minute de son poste de ministre pour s'efforcer de saboter le processus de paix. (*Ha'aretz*, 18 mai).

32. Le 1er juin, il a été signalé que les associations de droite qui soutiennent le projet de construction d'un quartier juif dans le secteur d'Abou Dis de Jérusalem-Est prévoyaient d'installer des serres ou une ferme et de clôturer la zone que la municipalité de Jérusalem avait initialement attribuée au nouveau quartier juif. Ces associations ont également prévu que des gardiens et des ouvriers chargés de l'entretien vivraient sur le site, espérant par ce biais maintenir l'emprise juive sur cette zone avant même que les plans détaillés du quartier aient été définitivement approuvés. Selon les avis juridiques recueillis par des associations de droite à Jérusalem, il était légal à ce stade d'utiliser la terre à des fins agricoles. Des membres des forces de sécurité israéliennes ont indiqué que les groupes de droite avaient agi de la même manière à Ras Al-Amud et dans le quartier chrétien de la vieille ville, où dans un premier temps des gardiens et des ouvriers chargés de l'entretien avaient été autorisés à résider, avant que le quartier devienne une colonie permanente. En atten-

dant, l'armée, la police et le Service général de sécurité (GSS) ont tous recommandé d'élever une clôture entre Jérusalem et les quartiers arabes limitrophes qui devaient être remis à l'Autorité palestinienne. (*Ha'aretz*, 1er juin)

33. Le 4 juin, il a été signalé que le Premier Ministre Ehoud Barak avait dit deux jours auparavant qu'Israël devrait considérer comme un événement historique un accord avec les Palestiniens par lequel 80 % des colons resteraient sous la souveraineté israélienne. Le discours de Barak faisait écho à la promesse qu'il avait faite au moment des élections, à savoir que la majorité des colons, mais pas nécessairement toutes les colonies, demeureraient sous la souveraineté israélienne au cas où un accord serait conclu avec les Palestiniens. (*Ha'aretz*, 4 juin)

34. Le 11 juin, il a été signalé qu'un groupe d'élèves de l'école talmudique conduit par le député Beni Elon (Union nationale – Yisrael Beiteino) avait quitté un terrain possédé par des Juifs à Abou Dis trois jours auparavant, à peine quelques minutes avant que les forces de sécurité israéliennes n'arrivent pour les expulser par la force. Un mois auparavant, la municipalité de Jérusalem avait autorisé le zonage d'un quartier juif de 200 logements à Abou Dis, bien que le permis n'autorise pas en fait d'y faire des constructions. (*Ha'aretz*, 11 juin)

35. Le 12 juin, il a été rapporté que des colons de Hébron avaient organisé une cérémonie de consécration le jour précédent pour Beit Hashisha, un nouvel immeuble d'appartements près du quartier d'Avraham Avinu, qui accueillerait six familles et avait été construit à la mémoire de six Juifs tués par un terroriste alors qu'ils revenaient de la synagogue en mai 1980. Le député Mossy Raz (Meretz) a déclaré que la décision d'autoriser des familles supplémentaires à s'installer à Hébron était décevante et regrettable, et il a demandé au Gouvernement d'exiger de tous les colons qu'ils quittent Hébron à l'approche de la date de la signature d'un accord sur le statut définitif entre Israël et les Palestiniens. (*Jerusalem Post*, 12 juin)

36. Le 21 juin, il a été signalé que, par anticipation de possibles violences avec les Palestiniens, les forces israéliennes de sécurité avaient renforcé leurs capacités de défense autour du périmètre des colonies en Cisjordanie et dans la bande de Gaza les jours précédents, en particulier par la fourniture d'armes supplémentaires et un entraînement renforcé du personnel. Les FDI envi-

sageaient de donner des grenades fumigènes et des balles caoutchoutées aux troupes généralement équipées de munitions réelles. En vue d'affrontements de faible intensité, divers scénarios étaient envisagés à la lumière de ce qui s'était passé au Sud-Liban lors du retrait israélien, lorsque des Palestiniens non armés s'étaient approchés des clôtures des colonies. « Si une telle colonie atteint une colonie israélienne, nous réagirons comme il nous appartient de le faire et ferons en sorte qu'aucun Israélien ne soit blessé », a déclaré un membre des FDI à *Ha'aretz*. L'officier a souligné que tout dépendrait de la situation. « La politique est claire, nous sommes prêts pour tous les scénarios. Quiconque atteint la clôture d'une colonie constitue, en ce qui concerne la colonie, une menace pour les vies humaines et les FDI doivent remplir leur rôle de protection. » Dans d'autres informations, il a été signalé que les FDI avaient déclaré un terrain agricole adjacent à Neveh Daniel, à Gush Etzion, zone militaire fermée, après que des dizaines de colons avaient tenté d'empêcher les Palestiniens de venir travailler sur ce terrain, alléguant qu'il s'agissait là d'un travail illégal. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 21 juin)

37. Le 26 juin, il a été signalé que la décision du Ministère du logement d'approuver l'octroi de 12 millions de nouveaux shekels à la construction d'infrastructures à Givat Hazayit près d'Efrat, où était prévue la construction de 800 logements, avait suscité de vives critiques de la part du mouvement Peace Now et du député Mossi Raz (Meretz). Selon une information de la deuxième chaîne, le Ministère du logement avait approuvé l'octroi de ces crédits trois jours auparavant. (*Jerusalem Post*, 26 juin)

38. Le 27 juin, il a été signalé qu'au cours des deux semaines précédentes des colons de Cisjordanie avaient, après une longue interruption, repris la construction et les travaux de terrassement sur des terrains appartenant à des Palestiniens, ce qui avait parfois donné lieu à de violents affrontements, d'après les FDI. Selon des sources militaires, les faits récents étaient les suivants : près de la colonie de Bracha, à l'ouest de Naplouse, les Israéliens avaient construit une structure en bois équipée d'un conteneur et d'un générateur sur un terrain appartenant à un Palestinien, apparemment avec l'intention d'ouvrir un kiosque. Ailleurs, il a été signalé que des colons et des Palestiniens s'étaient affrontés la semaine précédente près de la colonie d'Itamar, à côté de Naplouse, lorsque des Palestiniens avaient essayé de démonter une clôture érigée par des

colons sur un terrain privé. Plusieurs Palestiniens avaient été blessés. Il a également été signalé qu'une route avait été construite illégalement sur un terrain palestinien près de la colonie d'Elkana. Enfin, il a été signalé que des colons avaient saccagé une ferme palestinienne près de la colonie de Neveh Daniel dans le bloc Etzion, au sud de Jérusalem. Le vendredi précédent, des colons avaient organisé une grande manifestation dans le secteur au cours de laquelle ils avaient endommagé des installations palestiniennes, provoquant des dizaines de milliers de shekels de dégâts. À la suite d'une plainte des FDI, selon laquelle la police présente sur le site serait restée indifférente aux événements, un porte-parole de la police a indiqué que, bien que la police ne soit pas intervenue, elle « a établi et consigné tout ce qui s'est passé ». Il a dit que toutes les personnes impliquées seraient interrogées et que « des enquêtes seraient ouvertes sur chacune d'elles ». (*Ha'aretz*, 27 juin)

39. Le 4 juillet, il a été signalé qu'une altercation avait éclaté entre des policiers palestiniens et des troupes des FDI près d'Alei Sinaï, alors que les Palestiniens essayaient d'empêcher des colons d'ériger une clôture dans un secteur sous contrôle israélien. Le porte-parole des FDI a déclaré que les FDI avaient repoussé les policiers palestiniens hors du site. À la suite de cet incident, les FDI ont empêché les camions palestiniens d'entrer en Israël par le point de passage d'Erez. Un officier palestinien a indiqué que les forces palestiniennes s'étaient heurtées aux troupes des FDI après l'échec « des tentatives pour arrêter l'expansion de la colonie ». Il a souligné que les travaux de construction de la clôture avaient duré trois jours et a accusé les colons d'avoir déplacé la clôture pour essayer d'agrandir le site de la communauté. Il a affirmé que des tanks et environ 300 soldats des FDI avaient été déployés dans le secteur. (*Jerusalem Post*, 4 juillet)

40. Le 16 juillet, il a été signalé que des soldats des FDI et la police avaient expulsé quelque 70 colons qui essayaient d'installer un nouveau camp sur la hauteur de Givat Hatamar à Efrat, pour s'opposer à l'octroi de concessions territoriales supplémentaires aux Palestiniens lors du Sommet de Camp David. Deux colons avaient été arrêtés pour être interrogés. Les colons avaient affirmé qu'ils continueraient leur lutte pour maintenir une présence au sommet des collines partout sur la Rive occidentale, y compris sur les sites démantelés à la suite d'un accord entre le Premier Ministre Ehoud Barak et le Conseil des communautés juives en

Judée et Samarie et à Gaza. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 17 juillet)

### Routes

41. Le 6 avril, il a été signalé que, 11 jours auparavant, la municipalité de Jérusalem avait exproprié 658 dounams à Jérusalem-Est. Sur cette superficie, 543 dounams serviraient à la construction de la rocade Est, qui devait dévier vers la périphérie de Jérusalem les véhicules circulant entre Bethléem et Ramallah. Les 115 dounams restants étaient destinés à la construction de routes latérales assurant la liaison avec la rocade. Les terrains expropriés appartenaient aux habitants de cinq villages (Issawiya, a-Tur, Al-Azariya, Abou Dis et Ras al Amoud). Une commission ministérielle présidée par le Ministre Haïm Ramon avait approuvé le projet, après que le Premier Ministre eut donné son feu vert. Cette route revêtait une importance particulière pour Israël car elle permettrait d'éviter que les Palestiniens qui circulaient sur l'axe Bethléem-Ramallah ne traversent Jérusalem. (*Ha'aretz*, 6 avril)

42. Le 11 avril, le conseiller du Ministère de la défense pour les colonies, Yossi Vardi, avait déclaré à la commission budgétaire de la Knesset que la construction de 12 voies de contournement en Cisjordanie serait achevée avant la fin de 2000. Il avait indiqué que le précédent gouvernement avait approuvé la construction de ces routes, pour un montant de 273 millions de nouveaux shekels. Les travaux, commencés en 1999, avaient été interrompus parce que le Département des travaux publics n'avait pas reçu les fonds nécessaires pour payer les entreprises. Grâce aux ressources débloquées par le Gouvernement en 2000, le projet avait pu reprendre. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 12 avril)

43. Il a été annoncé le 11 mai que l'administration venait d'autoriser la construction d'une route de contournement conduisant aux implantations de Tekoa et de Nokdim, au sud-est de Bethléem. Des terres palestiniennes situées sur le territoire des villages de Za'arta et sans doute aussi de Beit Sahour devraient être expropriées. Les Palestiniens ont exprimé leur opposition véhémente à la construction de cette voie. Parmi les opposants se trouvait Salah Te'amari, haut responsable de l'Autorité palestinienne, dont la famille possédait une parcelle de terrain dans la zone de la future route. La construction de cette voie, dénommée route 356, a été autorisée après des reports répétés de la part du Comité de l'Administration civile de la Cisjordanie chargé de l'aménagement et de la construction. Il

existait un autre projet dont la conception était bien avancée, à savoir la route de contournement Lahav-Eshkolot dans la zone sud du mont Hébron, qui supposait aussi l'expropriation de terres arabes. Le député Mussi Raz (Meretz) a sévèrement critiqué la décision de construire cette route, déclarant : « Les partisans de la paix sont écœurés de l'hypocrisie d'un Premier Ministre qui ne tient pas ses promesses – et en particulier sa promesse de suspendre toute construction de logements et de routes dans les territoires ». (*Ha'aretz*, 11 mai).

### Logements

44. Le 1er mars, il a été signalé qu'un fonctionnaire du Ministère de l'intérieur avait recensé 20 000 édifices construits illégalement à Jérusalem-Est, ce qui constituait la première estimation de la sorte jamais établie par un fonctionnaire israélien. En 1999, la municipalité de Jérusalem n'avait exécuté qu'une petite partie des ordres de démolition d'immeubles construits illégalement, à savoir 17 seulement sur 141. Les Palestiniens justifient la poursuite des constructions illégales à Jérusalem-Est par le fait qu'il leur serait pratiquement impossible d'obtenir des permis de construire. (*Ha'aretz*, 1er mars)

45. Le 7 avril, il a été signalé que les FDI avaient répondu favorablement à la demande de l'Association pour les droits civils d'arrêter l'évacuation de plusieurs dizaines de familles qui vivaient dans les grottes au sud d'Hébron et ne faisaient pas partie de celles qui avaient gagné l'appel. La semaine précédente, la Haute Cour avait ordonné à l'armée de laisser les habitants des grottes revenir chez eux « et de maintenir le statu quo ». Les FDI considéraient la région comme une zone de tir et l'Administration civile et le Ministère de la défense avaient déclaré que les habitants des grottes se trouvaient de ce fait en situation irrégulière. Dans leur requête à la Haute Cour, les Palestiniens avaient indiqué qu'ils habitaient dans ces grottes depuis plusieurs générations et qu'ils voulaient préserver leur mode de vie. Obéissant à l'arrêt concernant les personnes qui s'étaient pourvues en appel, les FDI avaient autorisé celles-ci à revenir chez elles, mais une vingtaine d'autres personnes, qui ne faisaient pas partie des auteurs du recours, avait commencé à recevoir des ordres d'évacuation de l'armée deux jours auparavant. (*Ha'aretz*, 7 avril)

46. Le 24 avril, il a été signalé que les FDI avaient détruit la veille cinq maisons palestiniennes, qui en

étaient à des degrés divers de construction, près des villages d'Issawiyeh et d'Anata au nord-est de Jérusalem. Les opérations de démolition, effectuées au milieu de la nuit, n'avaient pas rencontré beaucoup de résistance, et seul un Palestinien avait été blessé au cours d'une bagarre avec des soldats. Il s'agissait de la deuxième série de destructions entreprises par les FDI au cours des semaines qui précédaient. Après la première série, les Palestiniens avaient commencé à remonter les structures renversées. Un porte-parole des FDI avait déclaré que l'armée, aidée par l'Administration civile et la police, avait démonté et enlevé les tentes sous lesquelles quelques familles des villages avaient habité pendant 10 jours, et détruit quatre structures et les fondations d'une cinquième. Cela étant, un représentant du Conseil d'Issawiyeh pour la protection des terres villageoises, Omar Darwish, avait indiqué que les soldats des FDI étaient arrivés sans prévenir et avaient évacué les habitants avant de détruire six maisons et 48 tentes, laissant plus de 80 personnes sans abri. Il avait également affirmé qu'environ 150 oliviers avaient été déracinés au cours de l'opération, bien que l'armée ait ensuite nié avoir arraché des arbres. Les maisons avaient été construites sur des terrains domaniaux qui figuraient dans le plan d'aménagement de la ville de Ma'aleh Adoumim. Pour leur part, les propriétaires palestiniens avaient déclaré être en possession de titres de propriété, mais ils ne détenaient pas de permis de construire car ces documents étaient impossibles à obtenir des autorités palestiniennes. M. Darwish avait indiqué que les biens en question appartenaient au village depuis l'ère ottomane. Il avait affirmé que les 8 000 habitants du village connaissaient de graves difficultés de logement car seuls 664 dounams des terres leur appartenant pouvaient être utilisés pour la construction d'habitations. Actuellement, 800 habitants n'avaient pas de logement. Le conseil du village demandait depuis 1972 à l'Administration civile d'accroître la zone de construction mais essayait constamment un refus. M. Darwish avait indiqué qu'une grande partie des 12 000 dounams du village avait été cédée à la colonie juive voisine de Ma'aleh Adoumim au fil des ans. « Est-il logique que des personnes arrivant de Russie ou d'Europe vivent sur nos terres et nous en expulsent? » avait-il demandé. Ma'aleh Adoumim contrôlait environ 50 000 dounams, y compris une récente extension de 12 000 dounams, et regroupait quelques 24 000 familles. L'organisation de défense des droits de l'homme Amnesty International avait indiqué dans son rapport de décembre 1999

qu'Israël avait mis à la rue environ 16 700 Palestiniens en détruisant pas moins de 2 650 maisons depuis 1987. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 24 et 25 avril)

47. Le 15 mai, on a appris que des dizaines de manifestants s'étaient rassemblés la veille devant la maison de Nasser Jamil Aqel au mont Scopus pour protester contre la décision prise par la municipalité de Jérusalem de détruire cette habitation. Un sursis d'un mois, accordé par le Tribunal, a été communiqué dans la journée. La famille avait été informée officiellement quelques jours auparavant que la maison serait démolie dans un délai de 72 heures en raison de modifications illégales apportées au bâtiment. Aqel a déclaré que son père avait construit la maison en 1951. L'Université hébraïque prétend être le propriétaire légitime du bien. Selon Aqel, au contraire, l'ensemble des terres situées dans la zone limitée par l'hôpital de l'Université de Haddasa, y compris l'hôtel Hayyat et la zone où se trouvait la résidence universitaire Idelson, appartenait à son père. En 1968, ce terrain avait été confisqué par le Gouvernement israélien et cinq ans plus tard, sept dounams avaient été vendus à l'Université hébraïque. Selon Aqel, cette cession serait illégale. En vertu d'une décision judiciaire datant de 1973, la famille ne pouvait être expulsée de la maison que si ses membres acceptaient d'être relogés. Malgré la proposition, par l'Université, d'une compensation de 5 millions de dollars, les Aqel avaient refusé de partir. L'Université hébraïque, de son côté, a déclaré que les Aqel et six autres familles résidaient illégalement sur les terres de l'Université et avaient reçu l'ordre de partir plusieurs années auparavant. (*Jerusalem Post*, 15 mai).

48. Le 5 juin, sept Palestiniens (*Jerusalem Post* : 3) et quatre officiers de sécurité ont été blessés lors d'échauffourées qui ont éclaté lorsque les autorités ont détruit une cimenterie construite illégalement dans le village de Walajeh en Cisjordanie. La police et la police des frontières, intervenant en vertu d'une ordonnance de démolition du Ministère de l'intérieur, surveillaient les bulldozers qui avaient été envoyés pour détruire la maison de Hassan Khalifa, père de quatre enfants de moins de 7 ans. Selon le Ministère, la maison avait été construite sans autorisation et devait donc être rasée, conformément à la loi. Au cours des deux années précédentes, huit maisons avaient été détruites à Walajeh par les autorités israéliennes. Le village avait été annexé à Jérusalem après la guerre des six jours de 1967, mais les villageois arabes n'étaient pas officiellement devenus partie d'Israël. Il s'ensuivait que le

village faisait partie d'Israël, mais pas les personnes qui y résidaient. Les autorités municipales de Jérusalem n'avaient pas fait d'investissements dans le village au cours des années, et les services de base tels que la construction de routes ou de réseaux d'égouts étaient inexistantes. Tous les services dont bénéficiait le village étaient assurés par l'Autorité palestinienne. Les villageois de Walajeh, ainsi que ceux de Khalifa, avaient certes essayé d'obtenir dans le passé des permis de construire de la part des autorités israéliennes. Cependant, ces permis ne leur avaient pas été accordés au motif que le village n'avait pas de plan directeur et que, sans ce type de préparation, aucun permis ne pouvait être délivré. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 6 juin)

49. Le 13 juin, les bulldozers ont démolit une maison dans le village de Jabal Mukkaber, au sud de Jérusalem, à la suite de quoi les services du Ministre chargé de Jérusalem, Haim Ramon, ont accusé le Ministre de l'intérieur Nathan Sharansky d'avoir ordonné cette mesure pour faire une démonstration de force en relation avec la crise de la coalition. Conformément aux instructions du Ministère de l'intérieur, des bulldozers ont détruit une maison appartenant à Hamza Mugarbi, 35 ans, père de sept enfants de 1 à 13 ans. La police a arrêté un manifestant lorsque celui-ci a essayé de s'allonger devant les bulldozers. Des proches de Ramon, ont indiqué que la démolition de la maison contrevenait à un accord clair conclu entre les ministres. Selon cet accord, Ramon devait être informé à l'avance de toute démolition prévue. Mugarbi a dit que les bulldozers l'avaient pris par surprise car il avait reçu un mandat l'enjoignant de comparaître à une audience du tribunal le 12 juillet sur le projet de démolition. « Même si, à Jérusalem-Est, quelqu'un veut agir conformément à la loi, il ne le peut pas parce que les autorités ne le lui permettent pas », a dit Mugarbi. Moshe Mosko, vice-porte-parole du Ministère de l'intérieur, a déclaré que 500 structures illégales dans l'ensemble du pays, essentiellement dans des secteurs arabes, faisaient l'objet d'une ordonnance de démolition. Il n'a pas dit combien parmi celles-ci se situaient dans le secteur de Jérusalem. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 14 juin).

### Eau

50. Le 19 juin, il a été signalé que des milliers de résidents de Ramallah et de ses environs souffraient d'un terrible manque d'eau depuis la semaine précédente. Selon des sources palestiniennes, le manque

d'eau, qui affectait environ 210 000 résidents de 50 villes et villages, n'aurait pas été aussi grave si l'administration civile, l'autorité israélienne chargée de réglementer les activités dans les secteurs de la Cisjordanie non placés sous contrôle palestinien, avait été plus souple sur la question des demandes de permis. L'administration civile aurait exigé la délivrance préalable d'un permis pour la construction d'une structure destinée à abriter le central électrique pour la nouvelle station de pompage au nord de Ramallah. À la fois le puits et la station de pompage se trouvaient dans le secteur C, placé sous juridiction israélienne. Selon le responsable du service des eaux, Abd al-Kareem Assad, il s'agissait de la pénurie d'eau la plus grave depuis 35 ans à Ramallah. Au cours des années, 30 % des besoins en eau du secteur avaient été couverts par quatre puits exploités par le service des eaux, et le reste par la compagnie des eaux israélienne, Mekorot. La récente sécheresse avait réduit de moitié le volume d'eau pompé des quatre puits. En vertu des accords d'Oslo, Israël contrôlait toujours toutes les ressources en eau en Israël et dans les territoires occupés, mais les Palestiniens avaient été autorisés à creuser plusieurs puits dans la nappe aquifère orientale. Assad a dit que le manque d'eau était dû à une diminution du volume d'eau fourni par la compagnie Mekorot. (*Ha'aretz*, 19 juin)

51. Le 28 juin, brandissant des pancartes sur lesquelles on pouvait lire « Soif de justice » et « Les Palestiniens ont soif, les colons se baignent », le groupe israélien de défense des droits de l'homme, B'tselem, s'est joint aux Palestiniens de la région pour protester contre les pratiques discriminatoires en matière d'approvisionnement en eau dans les territoires, en manifestant dans le village de Yatta, près de Hébron. Le porte-parole du groupe B'tselem, Tomer Feffer, a déclaré que c'était le début d'une campagne qui allait se poursuivre pour sensibiliser la population israélienne au manque d'eau dans les territoires. « Nous espérons faire cesser l'hypocrisie dont font preuve les Israéliens lorsqu'ils parlent de l'imminence de la crise de l'eau, alors que nous passons sous silence le fait que nous privons les Palestiniens des ressources d'eau partagées », a-t-il déclaré. Dans une récente note d'information, B'tselem a comparé la consommation et l'approvisionnement en eau des Palestiniens à ceux des Israéliens dans des colonies voisines, et est parvenu à la conclusion que les Palestiniens subissent constamment des pénuries d'eau, ce qui fait qu'ils consomment entre 20 et 25 % de la quantité d'eau consommée par

l'Israélien moyen. La note d'information signalait également qu'Israël, en vertu des accords avec les Palestiniens, ne leur reconnaissait qu'une faible part des ressources en eaux partagées, tout en détournant l'eau des territoires pour l'amener à l'intérieur de la ligne verte, et concluait que « les violations des droits de l'homme » liées à la distribution de l'eau devaient trouver une solution dans l'accord sur le statut définitif. D'après le maire de Yatta, Khalil Yunis, les élus municipaux de cette ville de 47 000 habitants actuellement sous contrôle palestinien avaient essayé de répartir le volume d'eau qui leur était fourni par la société Mekorot en divisant la ville en 14 secteurs, chacun recevant un approvisionnement complet en eau pendant trois jours. Dans la pratique, disaient les résidents, cela donnait des intervalles de 30 à 40 jours pendant lesquels les résidents de n'importe quelle localité n'avaient pas d'eau courante. Selon B'tselem, des systèmes analogues étaient en vigueur à Hébron, Bethléem et Jenin. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 29 juin).

## **2. Restrictions concernant les déplacements des Palestiniens à l'intérieur des territoires occupés et d'un territoire à l'autre, y compris les formalités d'entrée et de sortie**

### **Cartes d'identité, permis de voyager**

52. Le 29 mai, il a été annoncé que les autorités envisageaient de construire une barrière de sécurité pour séparer les limites de la municipalité de Jérusalem des villes d'Abou Dis et d'Azzariya, devant passer sous contrôle de l'Autorité palestinienne, afin d'éviter la répétition des affrontements entre Palestiniens et soldats des Forces de défense israéliennes qui s'étaient produits deux semaines auparavant. Les autorités israéliennes avaient décidé d'attendre pour la passation de pouvoirs concernant ces villages d'être certaines qu'il n'y aurait pas de nouvelles manifestations organisées par l'Autorité palestinienne. Le Forum de Jérusalem est constitué du Ministre chargé de Jérusalem, du Ministre de la sécurité publique, du maire de Jérusalem et de représentants d'organismes de sécurité et de différents ministères. Le maire de Jérusalem, M. Ehud Olmert, avait lancé l'idée d'ériger une barrière. M. Olmert aurait également proposé que le passage de Ras al Amoud soit transféré à la jonction d'Abou Dis, à la limite de la municipalité, afin de mettre en œuvre la fameuse politique de séparation si controversée du Premier Ministre Ehoud Barak. (*Ha'aretz*, 29 mai)

53. Le 15 juin, il a été signalé que des Palestiniens avaient empêché que des biens de consommation israéliens pénètrent dans la bande de Gaza le jour précédent, pour protester contre une grève des fonctionnaires israéliens, commencée six semaines auparavant, qui empêchait les Palestiniens d'entrer en Israël pour travailler ou faire du commerce. Pendant cette période, les employés de l'administration militaire israélienne de la bande de Gaza n'avaient pas renouvelé les autorisations d'entrée venues à expiration des ouvriers agricoles et des commerçants palestiniens. Il a été signalé que quelque 3 000 commerçants palestiniens n'avaient pas pu entrer en Israël à cause de cette action revendicative. Salim Abu Safya, chef de la police frontalière palestinienne à Gaza, a déclaré que la grève avait coûté 5 millions de dollars par jour à l'économie palestinienne, et qu'en plus 1 million de dollars de marchandises dormait dans le port d'Ashdod. (*Jerusalem Post*, 15 juin)

54. Le 28 juin, des colons de Neveh Dekalim ont bloqué le passage de véhicules palestiniens sur la route conduisant à Khan Yunis après que des pierres avaient été jetées dans la soirée sur des véhicules israéliens roulant sur la portion de route qui conduisait à la colonie. (*Jerusalem Post*, 29 juin).

55. Le 9 juillet, il a été signalé que les FDI avaient empêché récemment l'entrée en Israël de proches de policiers de l'Autorité palestinienne, à cause de la part prise par ces policiers dans les fusillades contre des soldats israéliens lors des incidents du Nakba en mai 2000. Les mesures de rétorsion des autorités israéliennes contre les proches des policiers avaient été appliquées après que l'Autorité palestinienne eut refusé de sanctionner les policiers impliqués dans les échauffourées. (*Ha'aretz*, 9 juillet)

## **B. Manière dont les restrictions sont appliquées**

### **1. Postes de contrôle**

56. Le 2 mars, il a été signalé que des responsables palestiniens avaient protesté contre le déplacement de plusieurs postes de contrôle des FDI en Cisjordanie, qui constituait selon eux une tentative d'ajuster les frontières avant la conclusion d'un accord sur le statut final. Le négociateur palestinien de cet accord, Yasser Abed Rabbo, a dit qu'il avait remis à son homologue israélien une lettre dénonçant les tentatives d'Israël de

déplacer les postes de contrôle. Il a affirmé que l'armée israélienne avait modifié ses positions en quatre endroits le long des frontières de la Cisjordanie. Le négociateur palestinien Saeb Erekat a expliqué que deux des postes déplacés se trouvaient près de Djénine, le troisième à Latroun et le quatrième au sud d'Hébron, près du village de Yata. Il a affirmé que le déplacement des postes de contrôle avait des incidences juridiques sur les négociations concernant le statut final, puisqu'il modifiait unilatéralement la situation sur le terrain avant tout accord avec l'Autorité palestinienne. Un haut responsable palestinien a déclaré que les FDI avaient commencé à déplacer des postes de contrôle dans la zone C, qui était encore sous contrôle israélien, six mois à l'avance. (*Jerusalem Post*, 2 mars)

57. Le 31 mars, il a été signalé que, selon l'organisation israélienne B'Tselem, le nombre de plaintes déposées par des Palestiniens contre la police, notamment la police des frontières, avait considérablement augmenté ces derniers temps. Les plaignants affirmaient avoir été frappés à des postes de contrôle, notamment celui qui se trouvait près de Djénine. B'Tselem avait fait savoir qu'elle avait reçu un grand nombre de plaintes en février et en mars. Son porte-parole a expliqué que les gens ne portaient pas plainte pour des gifles et des coups de pied mais n'entreprenaient cette démarche qu'après avoir été hospitalisés. Elle a demandé au Ministre de la sécurité publique, Shlomo Ben-Ami, d'organiser d'urgence une réunion étant donné le nombre croissant de plaintes déposées contre des membres des forces de police paramilitaires. Elle a appelé l'attention sur le cas de Nasser Malham et de son beau-frère Ayman, qui affirmaient que des membres de la police des frontières les avaient violemment frappés avec une torche et la crosse d'un pistolet. Un examen radiographique a montré que Nasser souffrait d'une hémorragie interne au testicule gauche et une intervention chirurgicale d'urgence a permis d'établir que cette hémorragie avait été provoquée par des coups. Nasser Malham, âgé de 33 ans et originaire du village de Aanin dans le district de Djénine, subvenait aux besoins de sa femme et de ses six enfants en travaillant comme carreleur dans des villages arabes en Israël. Il a dit qu'il n'avait jamais été arrêté pour des raisons de sécurité et son nom ne figurait sur aucune liste de personnes recherchées. Il lui était seulement arrivé d'être détenu pendant un jour ou deux pour séjour illégal en Israël. Le 25 février 2000, vers 20 heures, Nasser reconduisait sa belle-sœur et ses enfants chez eux, dans le village de Tura, accompagné

du frère de sa femme, Ayman, âgé de 25 ans. En chemin, ils ont été arrêtés et inspectés à deux postes de contrôle. Après avoir déposé la femme et ses enfants chez eux, les deux hommes sont rentrés à Aanin. Vers 21 heures, ils ont été arrêtés au poste de contrôle proche de leur village. Selon leurs déclarations aux enquêteurs de B'Tselem, Nasser et Ayman auraient été frappés par deux policiers parce qu'ils n'avaient pas de permis d'entrée en Israël, et ce alors que l'incident se produisait dans les territoires palestiniens. Selon leur témoignage, un des policiers avait traité Ayman de « fils de pute » après qu'il lui eut montré sa carte magnétique et sa carte d'identité, l'avait traîné hors du véhicule, l'avait frappé à la tête avec la crosse de son pistolet, lui avait donné des coups de pied dans les jambes, lui avait mis la bouche en sang et l'avait jeté à terre. Un deuxième policier, ayant remarqué que Nasser notait le numéro d'immatriculation de la jeep, l'avait traîné hors du véhicule, lui avait donné des coups de crosse et l'avait frappé aux testicules. Lorsque ce dernier était tombé à terre, le policier l'avait relevé et lui avait passé des menottes. Le même policier avait ensuite continué de le frapper. Le porte-parole de la police des frontières avait affirmé que le nombre de plaintes déposées contre celle-ci était passé de 263 en 1998 à 187 en 1999 et le nombre de plaintes pour conduite indigne de 110 à 102. (*Ha'aretz*, 31 mars)

## 2. Méthodes utilisées lors des interrogatoires

58. Le 15 mars, il a été signalé que le Premier Ministre Ehoud Barak s'était déclaré en faveur d'une loi « minimaliste », qui permettrait au Service général de sécurité d'user de pressions lors des interrogatoires de terroristes présumés si des vies étaient réellement en danger. « Nous ne sommes pas aux Pays-Bas et nous ne vivons pas dans les mêmes conditions qu'au Benelux », a dit M. Barak. « Une telle législation est logique et appropriée. Notre État subit la menace constante du terrorisme. Il s'agit néanmoins d'un État démocratique, membre de la communauté internationale. Il doit prendre en compte cette double réalité », a-t-il déclaré devant la Knesset après avoir été enjoint par 46 députés, à l'initiative du député du Likoud Ruby Rivlin, de faire connaître son point de vue sur une législation visant à réglementer les activités du SGS. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 15 mars)

59. Le 3 avril, il a été signalé qu'une sous-commission de la Knesset commencerait bientôt à établir la version définitive du projet de loi relatif au Ser-

vice général de sécurité, malgré le manque d'enthousiasme manifesté par le Gouvernement. Le texte serait présenté pour l'examen en deuxième et dernière lecture. Après son adoption en première lecture par la Knesset lors de la précédente législature, le projet était resté au point mort depuis l'entrée en fonctions du gouvernement actuel, certaines de ses dispositions ayant été rejetées parce qu'il les considérait antidémocratiques par le Ministre de la justice Yossi Beilin. Celui-ci estimait que le libellé du projet conférait au Service général de sécurité des pouvoirs très étendus qui n'avaient pas lieu d'être dans une démocratie fondée sur une application transparente des principes du droit. (*Ha'aretz*, 3 avril)

60. Le 12 avril, il a été signalé que l'ancien Procureur général, Michael Ben Yair avait recommandé de retirer au Service général de sécurité ses prérogatives en matière d'enquête et d'interrogatoire et d'en limiter les activités à la collecte de renseignements, laissant la responsabilité de mener des enquêtes et d'interroger des suspects à la police. M. Ben Yair avait constaté qu'après l'attentat au bus piégé de la rue Dizengoff en 1994 les autorisations d'enquêtes spéciales que le Gouvernement avait délivrées au Service – par ses propres soins car il était à l'époque Procureur général – avaient été transformées en opérations de routine par cet organe. Alors que l'autorisation de faire un usage modéré de la force physique n'était accordée qu'en cas d'extrême nécessité, le Service s'en servait de façon routinière et quotidienne. En 1995, lorsqu'un prisonnier était décédé alors qu'il était sous la garde de ce dernier, l'ancien Procureur avait considéré qu'une limite avait été franchie et décidé de renforcer le contrôle des activités du Service, parvenant dans le même temps à la conclusion que c'était toute la notion d'autorisation spéciale qui était foncièrement erronée. (*Ha'aretz*, 12 avril)

61. Le 15 mai, il a été annoncé que l'ancien Procureur général Dorit Beinisch, actuellement juge à la Cour suprême, avait approuvé un accord accordant l'immunité judiciaire, en échange de leur démission à trois agents du Service général de sécurité (SGS) impliqués dans la mort d'un détenu palestinien en 1989, d'après une lettre du responsable des questions de sécurité du bureau du Procureur général, rendue publique la veille. Deux autres agents ayant participé à l'interrogatoire du Palestinien Khaled Sheikh Ali avaient été reconnus coupables d'homicide par négligence et condamnés à six mois d'emprisonnement.

Après leur incarcération, Aleph et Shin ont continué à affirmer publiquement que c'était leurs collègues qui étaient responsables de la mort d'Ali. Ils ont demandé au Ministre de la justice Elyakim Rubinstein et au cabinet du Procureur général la réouverture du dossier en vue d'une enquête portant sur les trois personnes en question. Bien que M. Rubinstein ait fini par ordonner aux Services d'enquête sur les services de police du Ministère de la justice de rouvrir le dossier, l'enquête a été brusquement arrêtée lorsque les enquêteurs ont découvert une lettre dans laquelle M. Beinisch approuvait un marché accordant l'immunité aux trois agents en échange de leur démission. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 15 mai)

### **3. Internement administratif et conditions de détention**

62. Le 15 mai, il a été annoncé que le cheikh Salah Mustafa Shahada, proche du chef du Hamas le cheik Ahmad Yassin et l'un des fondateurs du mouvement Hamas à Gaza, avait été libéré la veille par les autorités israéliennes, après que les Forces de défense israéliennes avaient décidé de ne pas demander le prolongement de sa détention administrative. M. Shahada était en détention administrative depuis la fin de sa peine de 10 ans de prison en 1998. Libéré de la prison de Sharon, il est rentré chez lui à Khan Yunis dans l'après-midi. (*Ha'aretz*, 15 mai)

### **4. Incarcération et conditions d'incarcération**

63. Le 21 mars, il a été signalé que 10 Palestiniens détenus pour raison de sécurité avaient été relâchés la veille par Israël. Ceci portait à 15 le nombre total de personnes détenues pour raison de sécurité relâchées à l'occasion de la fête de l'Id al-Adha, en gage de bonne volonté. Tous ces prisonniers étaient membres du Fatah. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 20 et 21 mars)

64. Le 6 avril, la Cour suprême a accepté le recours formé par l'État au sujet du fonctionnaire de la police des frontières Eran Nakash, accusant ce dernier d'avoir maltraité un détenu et alourdi sa peine d'emprisonnement en la portant de 14 mois à 3 ans. En rendant un tel jugement, pour la deuxième fois en moins de trois mois, la Cour avait élargi l'interprétation d'un amendement de 1990 au Code pénal faisant des actes de « violence aggravée contre un mineur » une infraction à part entière, passible de peines plus sévères que celles encourues pour « violence à l'égard d'un mineur ». En juin 1999, l'État

avait mis en examen Eran Nakash pour avoir battu des détenus palestiniens dont il avait la garde et s'être livré à des actes obscènes à leur égard. L'acte d'accusation mettait en évidence trois incidents. Au cours de l'un d'entre eux, Eran Nakash avait giflé et frappé à coups de poing et de pied trois adolescents palestiniens qu'il escortait d'une cellule de garde à vue à une autre; il avait baissé sa braguette, et ordonné à l'un des jeunes de lui administrer une fellation, puis frappé celui-ci parce qu'il refusait. Il avait également contraint les adolescents à chanter une chanson blasphématoire pour la foi musulmane. Nakash avait eu le même comportement sur le chemin du retour alors qu'il escortait un autre détenu. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 7 avril)

65. Le 18 avril, il a été signalé qu'au moins quatre Palestiniens avaient été blessés la veille lorsque des militaires des FDI avaient lancé des gaz lacrymogènes et tiré des balles en caoutchouc pour calmer une manifestation avec jets de pierre au Tombeau de Rachel, pendant un défilé organisé à l'occasion de la Journée des prisonniers palestiniens. À Ramallah, l'Association pour les prisonniers palestiniens et les droits de l'homme avait publié son rapport annuel; elle y affirmait que les prisonniers palestiniens incarcérés dans des établissements pénitentiaires israéliens étaient torturés. Selon le rapport, 300 détenus palestiniens souffraient de mauvaises conditions sanitaires et 29 maladies chroniques étaient décédés en 1999 pour cause de négligence ou de soins médicaux tardifs. (*Jerusalem Post*, 18 avril)

66. Le 25 avril, il a été signalé que le Service général de sécurité avait recommandé au Premier Ministre Ehoud Barak que tous les prisonniers ayant des liens avec le Fatah et d'autres groupes relevant de l'Autorité palestinienne soient libérés dans le cadre des négociations avec celle-ci. La recommandation concernait notamment des prisonniers reconnus coupables d'avoir tué ou blessé des Israéliens. Sauf dans des cas isolés, Israël s'était jusqu'alors abstenu de libérer des prisonniers palestiniens qui avaient « du sang sur les mains » dans le cadre du processus d'Oslo. En conséquence, le Service général de sécurité s'opposait à la libération de prisonniers appartenant au Hamas ou au Djihad islamique avant qu'ils aient terminé leur peine. (*Ha'aretz*, 25 avril)

67. Le 27 avril, il a été signalé qu'Israël était disposé à envisager la libération de sept prisonniers palestiniens qui avaient été déclarés coupables d'avoir tué des Juifs et étaient incarcérés depuis plus de 20 ans. « Il

sera possible d'examiner leur cas le moment venu », avait indiqué un haut fonctionnaire. Le soir de la fête de la Pâque, l'Autorité palestinienne avait présenté une nouvelle liste de prisonniers dont elle demandait la libération, en s'appuyant sur une disposition de l'accord de Charm el-Cheikh qui prévoyait qu'une commission mixte permanente examine les demandes spéciales. Entre-temps, on a appris qu'Ehoud Barak n'avait pas accepté la recommandation du chef du Service général de sécurité, Ami Ayalon, de libérer tous les prisonniers du Fatah, y compris ceux qui avaient tué des Israéliens. (*Ha'aretz*, 27 avril)

68. Le 11 mai, le Comité directeur israélo-palestinien des questions en suspens liées à l'accord intérimaire, devait se réunir quelques jours plus tard pour s'efforcer de régler les questions en suspens. La première question à l'ordre du jour devait être la libération de détenus palestiniens. Dix jours plus tôt, certains détenus avaient commencé une grève de la faim à la prison de Hadarim et la grève s'était depuis étendue à d'autres prisons. À la prison de Nafaha, à Beersheba, environ 155 prisonniers avaient participé à la grève. Le Club des détenus, organisation représentant les détenus et leurs familles, avait indiqué que la santé des détenus qui faisaient la grève de la faim se dégradait et qu'à la prison de Hadarim, 25 d'entre eux avaient dû être hospitalisés. Ces détenus demandaient que leur libération fasse partie de l'accord de paix final qui devrait être conclu en septembre, et que ce point soit précisé dans l'accord-cadre, d'après ce qu'avait expliqué le Ministre de l'Autorité palestinienne, M. Hisham Abdel Razek. Le Ministre a déclaré qu'Israël refusait d'insérer cette disposition dans l'accord. Les Palestiniens avaient présenté une liste de 23 détenus âgés et malades ou ayant accompli une peine de prison très longue en demandant à Israël de les libérer dès à présent. (*Jerusalem Post*, 12 mai)

69. Le 1er juin, il a été signalé que 900 Palestiniens détenus pour des raisons de sécurité dans les prisons israéliennes avaient mis fin à une grève partielle de la faim ayant duré un mois après qu'on leur avait promis une amélioration de leurs conditions. Dans le même temps, des responsables israéliens ont démenti qu'un accord ait été conclu avec les négociateurs palestiniens sur la libération des Palestiniens détenus pour des raisons de sécurité. Avec l'allègement des restrictions, les Palestiniens détenus pour des raisons de sécurité pourraient recevoir la visite de membres de leur famille du deuxième degré, en plus de celle de leurs parents ou

épouse. Le responsable de l'autorité pénitentiaire a indiqué que ce changement permettrait aux femmes, aux enfants et aux adultes de plus de 50 ans de rendre visite aux prisonniers. Une liaison avec un plus grand nombre de chaînes de télévision serait assurée, et les prisonniers qui auraient besoin de contacter leur famille pour des raisons humanitaires telles qu'une naissance ou un décès pourraient les appeler par téléphone, moyennant les précautions nécessaires. Il a également été signalé que le chef de l'autorité pénitentiaire avait créé un comité chargé d'examiner les conditions d'incarcération des personnes détenues pour des raisons de sécurité. (*Jerusalem Post*, 1er juin)

70. Le 5 juin, il a été signalé que les conditions de détention prévalant à la Prison de Shahta n'étaient pas adéquates, ce qui avait été indiqué au Ministre de la sécurité publique et au chef de la police nationale. Le défenseur public du district du Nord et son adjoint ont remis aux deux hauts responsables un rapport sur les conditions de détention dans les prisons rédigé après une visite extrêmement pénible. D'après le rapport, l'aile de la prison où étaient détenus les Palestiniens arrêtés parce qu'ils résidaient illégalement en Israël n'était rien d'autre qu'une enceinte clôturée comprenant 10 tentes. Il était dit dans le rapport que « les conditions de vie étaient particulièrement dures et nous estimons qu'il ne convient pas de détenir des prisonniers dans de telles conditions. Les tentes ne sont pas faites pour une occupation durable et les conditions météorologiques causent aux prisonniers beaucoup d'inconfort ». Les douches, où se trouvaient également les toilettes, n'étaient pas bien entretenues et étaient indignes d'être humains. Les détenus ont dit au défenseur public que les gardiens leur imposaient souvent des punitions collectives, les privant de la possibilité de téléphoner ou de recevoir des visites. Certains prisonniers ont également accusé les gardiens de violence. L'adjoint au chef de la prison a démenti ces accusations, indiquant que le seul moyen d'améliorer les conditions dans l'enceinte était de construire spécialement une nouvelle aile. (*Ha'aretz*, 5 juin)

71. Le 12 juin, il a été signalé qu'à cause du manque de plastifiant, l'administration civile avait dû suspendre la délivrance d'autorisations de visite de 600 Palestiniens dont des parents étaient détenus en Israël. Les autorisations avaient déjà été approuvées par les services de sécurité et avaient été imprimées; mais elles devaient être plastifiées avant d'être remises aux résidents des territoires, par l'intermédiaire de la Croix-Rouge.

Un membre des forces israéliennes de défense est à la tête du département de liaison de l'administration de la Croix-Rouge. Mais une grève des employés civils de l'administration civile, commencée au début du mois de mai 2000, avait retardé la présentation de la demande à l'autorité administrative par l'intermédiaire du représentant du Ministère des finances. Les employés civils s'étaient mis en grève en vue d'obtenir l'assurance qu'ils recevraient une indemnité de licenciement au moment où l'administration civile serait démantelée. Parmi les actions, les employés s'abstenaient d'aider environ 3 millions de Palestiniens et avaient suspendu tous les services administratifs liés à la circulation, l'enregistrement de la population et les importations de l'étranger. Au moins 100 des 600 autorisations en suspens étaient des autorisations exceptionnelles pour des familles palestiniennes à qui le Service général de sécurité (GSS) refusait en général d'accorder une autorisation en invoquant des raisons de sécurité. Dans la plupart des cas, ces familles n'avaient pas vu leurs proches depuis des mois ou même des années, et il s'agissait souvent de parents âgés ou d'épouses. Le cas d'Awed Kamil, âgé de 70 ans, n'était pas rare. Il était empêché de rendre visite régulièrement à son fils depuis janvier 1999. Sara Rajoub, 42 ans, avait été empêchée de rendre visite à son mari, condamné à huit ans de prison en 1996. Les autorisations exceptionnelles avaient finalement été délivrées à la fin du mois de mai 2000, à la suite d'une longue campagne menée par HaMoked – Centre pour la défense de l'individu – et l'avocate Tamar Peleg. (*Ha'aretz*, 12 juin)

72. Le 19 juin, Israël a relâché trois Palestiniens détenus pour des raisons de sécurité qui étaient impliqués dans des attaques terroristes ayant blessé des Israéliens, malgré les efforts de l'Association des victimes du terrorisme pour faire suspendre leur libération jusqu'à ce que le jugement en appel ait été rendu. Un responsable du Fatah a indiqué : « Nous nous félicitons de la libération de tout prisonnier, mais quand nous parlons de 270 prisonniers dans un premier temps, trois prisonniers, ce n'est pas suffisant; mais si ces prisonniers ont passé plus de 20 ans en prison, alors c'est un premier pas important ». Dans les prisons israéliennes, il y a sept prisonniers ayant passé plus de 20 ans en prison, dont tous sont membres du Fatah. Environ 400 militants du Fatah sont toujours incarcérés. La majorité des 1 650 autres prisonniers sont membres du Hamas et du Jihad islamique. L'Autorité palestinienne a demandé

qu'Israël libère tous les prisonniers en application de l'Accord-cadre. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 16-20 juin)

73. Le 2 juillet, il a été signalé que la police israélienne avait ouvert une enquête conjointe avec la police palestinienne sur la mort d'Ahmed Amer Sabatin, âgé de 34 ans, du camp de réfugiés d'Aroub, dont le corps avait été trouvé près de son véhicule non loin du poste des FDI près de Telem, à l'extérieur de Hébron, peu après midi, le jour précédent. Selon Radio Palestine, il aurait été tué par un colon. Cependant, le porte-parole de la police israélienne dans les territoires occupés a dit que, pour la police, la victime avait été tuée par d'autres Palestiniens, pour des motifs apparemment criminels. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 2 juillet)

74. Le 2 juillet, il a été signalé que les FDI se préparaient à se servir de véhicules jadis utilisés pour disperser les violentes manifestations de civils au début de l'Intifada, en prévision de troubles graves qui surviendraient pendant les semaines à venir sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza en relation avec la déclaration d'un État palestinien indépendant. Les FDI avaient prévu que l'imminence de la déclaration d'indépendance unilatérale par les Palestiniens en septembre pourrait déclencher des émeutes dans les territoires occupés. Elles préparaient divers matériels susceptibles d'être utilisés dans les prochaines semaines, dont l'«Hattzatzit», une arme conçue pour disperser la foule qui projette des milliers de gravillons à des centaines de mètres. Mais certains des officiers des FDI avaient contesté l'efficacité de cette arme, notant que le véhicule était lent et sujet à des difficultés techniques. (*Ha'aretz*, 3 juillet)

75. Le 4 juillet, il a été signalé que le parquet avait dit dans une lettre au Comité public contre la torture que les conditions de détention des personnes relevant du Service général de sécurité (SGS) étaient plus hygiéniques et confortables. Mais le Comité public contre la torture maintenait sa dénonciation, à savoir que des prisonniers étaient torturés, en contradiction avec la décision prise par la Cour suprême en septembre 1999 et qui rendait illégales les pratiques dénoncées. L'année précédente, le Comité public contre la torture s'était plaint auprès du Procureur général Elyakim Rubinstein et du Ministre de la justice Yossi Beilin des actes de torture commis par le SGS. Le Procureur Talia Sasson, Directeur du Département des affectations spéciales dans les services du ministère public, a écrit au Directeur général du Comité public contre la torture, Hana Friedman, et souligné l'amélioration du régime péni-

tentaire appliqué par le SGS, signalant par exemple la rénovation des cellules, notamment l'installation de lavabos et d'un système de ventilation. Sasson a indiqué qu'il serait possible d'«améliorer encore les conditions des détenus en ce qui concerne la lessive, la fourniture de vêtements et de linge, les produits de nettoyage, les serviettes, le dentifrice et la crème à raser, et l'augmentation de la quantité de nourriture». Le Comité a répondu par une déclaration dans laquelle il notait que malgré «l'importance d'avoir du linge propre, nous espérons que le ministère public comprend l'importance du problème plus largement. Nous exigeons que le ministère public achève son enquête sur les cas de torture et poursuive les responsables, et qu'il veille à ce que la décision de la Cour suprême soit respectée». (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 4 juillet)

##### 5. Question de l'utilisation de la force

76. Le 14 mars, il a été signalé que le Tribunal de première instance d'Affulla avait statué que l'État devait indemniser cinq Palestiniens résidant à Kabatya, en Cisjordanie, et leur verser 670 000 nouveaux shekels. Ces cinq personnes avaient été battues et leurs bras et leurs mains avaient été brisés par des soldats israéliens pendant la période de l'Intifada. Selon le tribunal, l'État n'avait pas prouvé que les plaignants avaient été arrêtés parce qu'ils participaient aux émeutes et lançaient des pierres; même s'il l'avait prouvé, le fait de briser les doigts des plaignants ne pouvait pas être considéré comme un recours «raisonnable» à la force. L'avocat des plaignants, M. Hussain Abu Hussain, a déclaré qu'il était rare qu'un tribunal se prononce ainsi sur la «politique de passage à tabac». (*Ha'aretz*, 14 mars)

77. Le 20 mars, une Palestinienne âgée de 45 ans, Hilmiyah al-Tus, a été tuée par balles et son mari âgé de 50 ans, Mahmoud, a été grièvement blessé par des soldats israéliens à un barrage surprise dressé par l'armée sur une route secondaire entre Haris et Tzurif en Cisjordanie. Le commandant de la brigade des FDI de Bethléem, le colonel Marcel Sagiv, a recommandé que des mesures disciplinaires soient prises contre les soldats responsables de cet incident pour avoir ouvert le feu à mauvais escient et dressé un barrage routier de fortune dans des conditions irrégulières. Le couple avait 12 enfants, âgés de 2 à 28 ans. Les funérailles de la femme ont eu lieu dans son village, Ja'ba, au sud-ouest de Bethléem. Son mari, travailleur du bâtiment en Israël, a été traité à l'hôpital d'Hébron. Plusieurs

habitants de Haris ayant conduit le blessé à l'hôpital et ayant entendu sa version de l'incident ont témoigné auprès d'un agent local de l'Organisation de défense des droits de l'homme B'Tselem et auprès du *Ha'aretz*. Il semblerait que Mahmoud al-Tus ait décidé de faire demi-tour après avoir aperçu le barrage improvisé – qui avait été dressé à la suite d'une attaque contre deux Israéliens à Tarqumiyah, non loin de là, et était tenu par des réservistes de la ville de Kiryat Arba – parce qu'il ne possédait pas de carte d'immatriculation pour sa voiture. Selon le porte-parole des FDI, il se serait retourné brutalement et aurait tenté de s'échapper en renversant un des soldats. Il a toutefois dit aux personnes qui lui sont venues en aide qu'il s'était arrêté et avait fait demi-tour à une certaine distance du barrage. Lui-même blessé, sa femme saignant à ses côtés, il a réussi à conduire pendant encore quatre kilomètres, malgré un pneu crevé par une balle, jusqu'à la première maison du village de Haris. Les villageois de Nuba, où sa femme avait de la famille et jusqu'où la voiture a été remorquée, ont compté au moins 20 impacts de balles, essentiellement à l'arrière et sur les côtés du véhicule. La lunette arrière avait volé en éclats. Interrogé par le *Ha'aretz*, un officier supérieur des FDI a souligné que l'armée avait présenté ses excuses aux Palestiniens. L'usage de la force donnait lieu à certains dérapages mais il était difficile de condamner les soldats qui avaient ouvert le feu. Ceux-ci croyaient qu'ils étaient en danger de mort et le comportement du conducteur les avait amenés à penser qu'il appartenait au groupe ayant perpétré l'attaque terroriste de Tarqumiya. (*Ha'aretz*, 22 mars)

78. Le 2 avril, il a été signalé que deux jours auparavant un fonctionnaire de police avait tué par balle un Palestinien qui n'avait pas respecté un barrage routier à Anata. La police avait indiqué qu'elle avait dressé un barrage après avoir été informée que des Palestiniens armés se trouvaient dans une maison du village. Une voiture avec deux Palestiniens à bord avait embouti deux véhicules de police et tenté de fuir, l'un des hommes jetant par-dessus bord un sac, dans lequel on a plus tard découvert de la drogue. La police a ouvert le feu, touchant l'un des Palestiniens qui a plus tard succombé à ses blessures. Elle n'a pas révélé l'identité de cet homme. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 2 avril)

79. Le 5 avril, il a été signalé que des Palestiniens manifestant contre ce qu'ils considéraient être l'extension de la colonie de Karmeï Tsur s'étaient heurtés la veille aux forces des FDI près d'Hébron et

que quatre d'entre eux avaient été blessés, selon des témoins. Les soldats avaient tiré des balles en caoutchouc alors qu'une soixantaine de Palestiniens de Beit Umar jetaient des pierres. (*Jerusalem Post*, 5 avril)

80. Le 18 avril, il a été signalé que trois jours auparavant un certain nombre de colons avaient agressé une femme de 70 ans, Thahab al Najjar, qui habitait le village de Borin au sud de Naplouse. Selon les dépositions de la victime et de l'homme qui était venu à sa rescousse, Khaled Dhoud, la vieille femme se rendait à son lopin de terre pour cueillir des fruits quand elle avait été attaquée par cinq colons qui l'avaient jetée à terre. L'un des hommes l'avait traînée hors du chemin pendant que les autres la rouaient de coups aux jambes et aux bras. La femme avait survécu mais elle souffrait d'ecchymoses et de blessures et elle était en état de choc. Le porte-parole de la police avait confirmé l'incident et le fait que Mme Najjar avait porté plainte le 15 avril 2000. La police ne ménageait aucun effort pour retrouver les suspects. (*Ha'aretz*, 18 avril)

81. Le 10 mai, cinq manifestants palestiniens et un soldat des Forces de défense israéliennes ont été légèrement blessés au cours d'une échauffourée à proximité du tombeau de Rachel à Bethléem, où se tenait une manifestation de solidarité avec les 1 650 Palestiniens détenus dans les prisons israéliennes pour des raisons de sécurité. Les violences ont commencé quand un groupe de 500 manifestants ont commencé à jeter des pierres aux soldats, dont l'un a été touché et légèrement blessé; les forces armées ont riposté avec des balles en caoutchouc et des gaz lacrymogènes, ce qui, selon un porte-parole des Forces de défense israéliennes, constitue une « méthode de dispersion des émeutes » normale. Les manifestants ont brûlé des pneus et érigé des barrages dans les rues principales. Selon la radio *Voix de la Palestine*, ces manifestations se sont poursuivies pendant une semaine à proximité des bureaux du Comité international de la Croix-Rouge; les manifestants exprimaient leur soutien aux détenus pour des raisons de sécurité, qui faisaient la grève de la faim dans les prisons israéliennes. (*Ha'aretz*, 11 mai).

82. Le 11 mai, le tribunal de district de Tel-Aviv a déclaré irrecevable l'excuse de démence invoquée par Gur Hamel, colon de l'implantation d'Etamar en Cisjordanie. Hamel avait été reconnu coupable du meurtre d'un cultivateur palestinien, et le tribunal l'avait condamné à la réclusion à perpétuité. Hamel avait tué Ahmed Suleïman Khataba, âgé de 68 ans, en octobre 1998. Selon la plaidoirie de la défense, « Khataba avait

attaqué l'accusé, qui avait riposté en le tuant. L'accusé invoque l'autodéfense et le trouble psychique ». Le tribunal, toutefois, n'a pas estimé que les troubles psychiques de Hamil annihilèrent sa volonté. (*Ha'aretz*, 12 mai)

83. Le 11 mai, une commission de sept juges de la Cour suprême a annulé une décision de la Commission pénitentiaire de libération conditionnelle, empêchant ainsi la libération anticipée de Yoram Skolnik, reconnu coupable d'avoir abattu un Palestinien immobilisé par des menottes. La Commission de la Cour suprême a estimé qu'une telle libération compromettrait la sécurité publique. Skolnik avait été condamné à perpétuité en 1993 pour avoir abattu un Palestinien fait prisonnier, dont les mains et les pieds étaient liés au moment du meurtre. Ce Palestinien était soupçonné d'avoir poignardé un Israélien. La décision de la Cour suprême a été prise à la suite d'une requête présentée par la députée du Meretz, Mme Zehava Gal-On, et appuyée par le Conseiller juridique du Gouvernement, contre le projet de la Commission pénitentiaire prévoyant la libération de Skolnik le 7 avril 2000, après seulement sept ans de réclusion. Mme Gal-On avait souligné dans sa requête que la décision de la Commission pénitentiaire ne tenait pas compte de la gravité de l'acte de Skolnik, et en particulier de ce que supposait sur le plan moral le fait de tuer une personne immobilisée et sans défense. Elle estimait également que la Commission n'avait pas évalué correctement le danger représenté par Skolnik pour la population. Skolnik avait été condamné pour le meurtre d'Abu Sabah, qui s'était produit le 23 mars 1993 : ce jour-là, ce Palestinien avait été pris en stop par deux colons israéliens, qui ont ensuite affirmé qu'il les avait attaqués avec un couteau, blessant l'un d'entre eux; ayant réussi à le maîtriser, ils lui ont attaché les mains et les pieds et l'ayant fouillé, ont découvert sur lui une grenade. Skolnik, informé par radio de cet incident, s'était rendu sur les lieux. Voyant le Palestinien étendu sur le sol, il avait dégainé son pistolet-mitrailleur Uzi et abattu l'homme. Skolnik aurait dit aux personnes présentes : « Nous devons les tuer parce que c'est la guerre » et « Bon débarras ». Skolnik avait été condamné à l'origine à la réclusion à perpétuité, mais cette peine avait été commuée en 15 ans, puis en 11 ans de réclusion par le Président, M. Ezer Weizman. En mars, la Commission de libération conditionnelle avait accédé à la demande de Skolnik que sa peine soit réduite d'un tiers pour bonne conduite, et avait décidé de le libérer le 7 avril 2000. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 12 mai)

84. Le 14 mai, de nouveaux heurts entre Palestiniens et forces de sécurité ont été signalés en Cisjordanie; 60 Palestiniens auraient été blessés. Les forces de sécurité avaient renforcé leur présence en Cisjordanie dans l'attente d'une multiplication des manifestations pour commémorer l'anniversaire de la « Naqba » (« catastrophe ») le lendemain, 15 mai, cinquante-deuxième anniversaire de la déclaration d'indépendance d'Israël. Il y avait eu la veille, pour le deuxième jour consécutif, des heurts violents entre forces de sécurité et Palestiniens demandant la libération de Palestiniens détenus pour raisons de sécurité. Le porte-parole des FDI a démenti les allégations faites la veille par le directeur de l'hôpital de Tulkarm, selon lesquelles l'un des 40 Palestiniens admis pour traitement avait été blessé d'une balle dans la main. La veille, des centaines de Palestiniens s'étaient soulevés à Hébron, à l'accès ouest de Tulkarm et à l'accès nord de Djenine, et il y avait eu des jets de pierres, de bombes incendiaires et de cocktails Molotov et des pneus avaient été brûlés. À Hébron, les soldats des FDI ont fait usage de balles en caoutchouc et de gaz lacrymogènes contre les dizaines de Palestiniens qui brûlaient des drapeaux israéliens et américains et jetaient des pierres, blessant légèrement 11 personnes dont un photographe de l'agence France-Presse. Selon la radio de l'armée, d'autres heurts avaient eu lieu à des barrages routiers dressés par les FDI au nord de Kalkilya et au Tombeau de Rachel, et la périphérie de Bethléem, où 15 Palestiniens avaient été blessés par des soldats des FDI. D'après des responsables de l'hôpital palestinien, l'une des victimes était un garçon de 9 ans, qui avait reçu une balle dans l'œil. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 14 mai)

85. Le 15 mai, il a été annoncé que les Forces de défense israéliennes amenaient des renforts dans les territoires, où les heurts se poursuivaient avec des manifestants demandant la libération de Palestiniens détenus en Israël. Un regain de tension était escompté au moment où les Palestiniens commémoraient la « Naqba » (« catastrophe ») de 1948 – date de la fondation d'Israël. Dans la ville de Kalkilya, dans le nord de la Cisjordanie, Samar Ahmad Awartani, 17 ans, avait été tué lors de heurts avec des soldats israéliens, d'après un médecin de l'hôpital local. Ce même médecin a indiqué que 12 autres manifestants avaient été blessés par des balles en acier caoutchouté. Les manifestations commencées une semaine plus tôt en Cisjordanie ont gagné le lendemain la bande de Gaza. Des centaines de Palestiniens ont bloqué la Jonction de Nezarim et jeté

des cocktails Molotov sur un avant-poste des Forces de défense israéliennes. À la prison de Megiddo, des centaines de prisonniers se sont soulevés et ont mis le feu à leurs tentes. Des centaines de détenus pour raisons de sécurité en Israël poursuivaient par ailleurs une grève de la faim pour réclamer leur libération. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 15 mai)

86. Le 16 mai, il a été annoncé que des manifestations palestiniennes avaient dégénéré la veille en échanges de coups de feu entre troupes israéliennes et police palestinienne, avec un bilan de cinq Palestiniens tués et plus de 320 Palestiniens blessés; il s'agissait là de l'incident israélo-palestinien le plus grave depuis plusieurs années. La porte-parole de l'armée israélienne a déclaré que 10 soldats avaient été blessés, dont cinq par arme à feu. De plus, sept journalistes – Palestiniens et correspondants étrangers – avaient été blessés, certains d'entre eux par balle. Un photographe palestinien travaillant pour l'agence de presse allemande et se trouvant du côté israélien avait été grièvement blessé. Les affrontements – les premiers dans lesquels la police palestinienne avaient tiré sur des soldats israéliens depuis les émeutes qui s'étaient produites en septembre 1999 à l'occasion de l'ouverture d'un tunnel creusé par les Israéliens dans la vieille ville de Jérusalem – ont été déclenchés par des manifestants palestiniens commémorant la Naqba (catastrophe), terme utilisé par les Palestiniens pour désigner la fondation de l'État d'Israël 52 ans auparavant, le 15 mai. En 1998, cinq personnes avaient été tuées au cours d'émeutes à cette date. Poussés à bout par l'absence de progrès dans la libération des Palestiniens détenus pour raison de sécurité, des Palestiniens sont descendus dans la rue dans toute la Cisjordanie et la bande de Gaza; les manifestations devaient dégénérer dans l'après-midi en violences, particulièrement à Ramallah, Djenine et Naplouse. À la limite des zones contrôlées par les Palestiniens, des milliers de Palestiniens ont harcelé les soldats israéliens en leur lançant des pierres et des bombes incendiaires. Les rues étaient jonchées de pierres et l'air était envahi par les nuages blancs des gaz lacrymogènes et la fumée noire des pneus en combustion. Deux policiers palestiniens et deux manifestants palestiniens ont été tués lors d'affrontements à Ramallah et Naplouse, sites où les incidents ont été les plus violents. À Ramallah, environ 400 Palestiniens ont d'abord jeté des pierres et des bombes incendiaires sur les soldats israéliens. « Nous sommes sortis et nous avons jeté des pierres aux soldats israéliens », a déclaré Fayez Akub, étudiant en marketing, 30 ans, blessé au

visage par une balle en caoutchouc. « Il y avait un grand sentiment de colère et d'impuissance; puis les soldats ont commencé à tirer de façon nourrie. » Selon des sources israéliennes, les soldats ont riposté initialement aux Palestiniens avec des balles en acier caoutchouté et des gaz lacrymogènes. Cependant, vers midi, la police palestinienne a tiré sur des soldats israéliens par-dessus les têtes des manifestants, blessant ainsi un officier de la police militaire israélienne. Le colonel Gal Hiresch, commandant israélien de la division responsable de la zone, a alors ordonné à ses troupes de riposter avec mesure, puis, comme la violence s'aggravait, il leur a ordonné de diriger le feu vers les tireurs. À l'une des jonctions cisjordanienne, des tireurs isolés israéliens ont pris d'assaut un hôtel tenu par des Palestiniens et visé des tireurs palestiniens retranchés dans un bâtiment proche. Les clients et le personnel de l'hôtel, et notamment neuf Américains, ont été retenus dans le hall. Un client palestinien qui s'était aventuré à l'extérieur a été blessé par balle. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 16 mai)

87. Le 21 mai, il a été annoncé que plus de 100 Palestiniens et six soldats des Forces de défense israéliennes avaient été blessés dans les affrontements du week-end dans les territoires occupés. Un soldat des Forces de défense israéliennes a été grièvement blessé au cours d'un échange de tirs entre les Forces de défense israéliennes et la police palestinienne, près de Nezarim, dans la bande de Gaza. D'après des sources médicales palestiniennes, les soldats israéliens auraient blessé la veille plus de 50 Palestiniens, dont un cameraman de l'agence Reuter, au cours d'affrontements à proximité des enclaves juives d'Hébron. Au cours des 10 jours précédents, cinq Palestiniens avaient été tués et plus de 600 blessés au cours des affrontements les plus violents survenus depuis des années. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 21 mai)

88. Le 22 mai, il a été signalé que Sado Al Hawarin, un adolescent de 15 ans, originaire de Al Thahiriya (district d'Hébron), était mort des blessures infligées au cours des affrontements survenus le 15 mai 2000 à l'entrée nord de Al Bireh. Al Hawarin était la sixième victime depuis le début des manifestations organisées par les Palestiniens pour commémorer la Naqba de 1948 et exprimer leur solidarité avec les détenus palestiniens. (*Ha'aretz*, 22 mai)

89. Le 22 juin, il a été signalé que les forces de sécurité israéliennes avaient tiré et gravement blessé un Palestinien armé, d'une cinquantaine d'années, qui

brandissait son arme vers eux à un barrage routier près de Beit Sahur. Safu Rha'adi, militant du Jihad islamique, était dans un état grave à l'hôpital universitaire Hadassah, où il avait subi une opération pour plusieurs blessures par balle. Le porte-parole des FID a indiqué que les forces de sécurité en mission opérationnelle dans le secteur avaient placé un barrage routier entre Obaddiyah et Beit Sahur. Un taxi était arrivé au barrage et un Palestinien armé en était sorti et avait pointé son arme sur les personnes qui tenaient le barrage, lesquelles avaient immédiatement répliqué en ouvrant le feu. (*Jerusalem Post*, 23 juin)

90. Le 28 juin, un policier palestinien, Youssef Abu Nahal, est décédé des suites des blessures qu'il avait subies au cours d'un affrontement avec les soldats de la FID le mois précédent, selon les informations de sa famille. Le décès d'Abu Nahal, victime d'un coup de feu au ventre à Ramallah, avait porté à sept le nombre des Palestiniens tués pendant neuf jours de violence au mois de mai, au cours desquels quelque 1 000 Palestiniens avaient été blessés. En outre, il a été signalé que des Palestiniens avaient enterré le corps de l'auteur d'un attentat-suicide à la bombe qui s'était fait sauter dans un autobus israélien en août 1995 à Jérusalem, se tuant lui-même, tuant quatre autres personnes et en blessant une centaine. Sufian Jabarin, dont le corps avait été remis par les FDI, a été enterré dans son village, Dahariyah, près d'Hébron. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 30 juin)

91. Le 9 juillet, une Palestinienne, Aatidal Muamar, 33 ans, a été tuée par balle et cinq autres personnes ont été blessées lorsque des soldats de FDI ont ouvert le feu près de la colonie de Kfar Darom dans la bande de Gaza. L'époux de Muamar et son fils de 7 mois étaient hospitalisés dans un état critique en Israël. Un autre fils et une fille ainsi qu'un passager de la seconde voiture avaient également été blessés. Les obsèques de cette mère de huit enfants s'étaient déroulées avec tous les honneurs militaires. Les FDI ont fait savoir que les soldats avaient tiré par erreur sur le taxi dans lequel la famille se déplaçait en voulant tirer sur un autre véhicule d'où étaient partis des coups de feu contre l'avant-poste des FDI dans le secteur. Selon des sources militaires, « les soldats ont commis une erreur, mais cette erreur était due au message contradictoire qu'ils ont reçu de l'armée ». Israël a adressé des excuses officielles à l'Autorité palestinienne au sujet de l'incident. Cet incident s'est produit la nuit, sur la route reliant Gaza à Khan Younis. Les soldats ont certifié que des

coups de feu avaient été tirés contre un avant-poste des FDI sur un pont reliant la colonie et les positions de l'armée. Des sources palestiniennes ont présenté les explications des FDI comme des « excuses ». Dans une déclaration officielle, l'Autorité palestinienne a déclaré que cet incident montrait que « la présence de colons à proximité des populations palestiniennes était une source d'ennuis; pour que la paix règne dans la région, il était nécessaire de démanteler toutes les colonies ». (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 10 juillet)

92. Le 10 juillet, il a été signalé que les FDI avaient suspendu un lieutenant et un sergent pour leur participation dans la fusillade qui avait entraîné la mort d'une femme palestinienne et au cours de laquelle avaient été blessées plusieurs autres personnes près de la colonie de Kfar Darom, dans la bande de Gaza, le 9 juillet. Selon le rapport de l'armée, il y avait eu de graves défauts dans la manière dont les FDI s'étaient comportées au cours de l'incident, mais la raison pour laquelle les deux soldats avaient été suspendus n'a pas été rendue publique. Selon l'enquête, les soldats auraient tiré rapidement, « cependant, la mauvaise décision prise par l'officier, qui l'a conduit à contrevenir aux règlements, a eu des conséquences tragiques ». L'incident n'était qu'un exemple des nombreux accrochages qui s'étaient produits au cours des dernières années autour des positions des FDI dans les territoires. Cinq personnes palestiniennes, dont deux étaient des mères de famille, avaient été tuées depuis 1998 à cause de « malentendus » aux abords des barrages des FDI. Dans aucune affaire les FDI n'avaient infligé de mesures disciplinaires graves aux soldats, et les sanctions n'étaient jamais allées au-delà de la suspension. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 11 juillet)

93. Le 27 juillet, la Cour suprême a examiné l'appel formé par l'État contre l'acquittement de Nahum Korman, responsable de la sécurité d'une colonie de la Rive occidentale, accusé d'avoir tué un garçon palestinien de 11 ans, Hilmi Shusha, quatre années auparavant. Lors du procès devant le tribunal de district de Jérusalem, l'accusation avait affirmé que Korman, alors qu'il poursuivait un groupe de garçons qui jetaient des pierres, avait attrapé le garçon, lui avait donné des coups de pied et l'avait frappé à la tête avec une pierre, provoquant une hémorragie cérébrale qui avait entraîné la mort. Le juge Ruth Ohr avait acquitté Korman parce qu'elle avait noté des contradictions dans le témoignage des témoins oculaires présentés par l'accusation, deux cousins de Shusha. Elle avait égale-

ment dit que l'expert légiste, le professeur Yehuda Hiss, dont les conclusions d'autopsie avaient été citées par l'accusation, avait trop vite accepté le témoignage des cousins. Elle avait acquitté Korman sans lui demander sa version des faits. Dans son appel, le ministère public faisait valoir que le juge n'avait pas reçu d'explication acceptable de la mort de l'enfant, qui invalidait les constatations de l'expert légiste. Celui-ci, a déclaré l'État, avait établi que la mort de l'enfant était due à un coup qu'il avait reçu à la tête avant même de savoir qu'il y avait des témoins. (*Ha'aretz*, 28 juillet)

### **C. Effets économiques, sociaux et culturels de ce système général de réglementation et de son application sur la vie des habitants des territoires occupés**

#### **Enfants**

94. Le 4 avril, il a été signalé que l'association « Défense des enfants – International » avait affirmé la veille, dans un rapport présenté à la Commission des droits de l'homme de l'ONU à Genève, que l'administration scolaire de Jérusalem (Manhi) avait violé le droit international en refusant des enfants arabes dans les écoles publiques. Le rapport, sur le droit à l'éducation à Jérusalem (étude des politiques et pratiques touchant les enfants palestiniens de Jérusalem), décrivait la situation d'habitants arabes de Jérusalem auxquels on avait refusé l'accès aux écoles publiques pour des raisons concernant le droit de résidence ou pour cause d'établissements surpeuplés. « Conformément à la loi israélienne sur l'enseignement obligatoire et aux dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant, tous les enfants habitant Jérusalem doivent être acceptés dans les écoles publique » avait déclaré la représentante de l'association, Ronit Aramati-Halperin, ajoutant toutefois qu'en dépit de la loi, l'enquête menée sur le terrain révélait que des enfants étaient empêchés de s'inscrire dans ces établissements. D'après le rapport, les enfants de personnes auxquelles on avait retiré le statut de résident, ou dont un seul des parents était résident à Jérusalem ou qui avaient déménagé dans un nouveau quartier se heurtaient fréquemment à des difficultés ou se voyaient refuser l'accès aux écoles. Le Rapporteur spécial de l'ONU pour l'éducation, Mme Katarina Tomashevsky, avait souligné que les quatre impératifs de disponibilité,

d'accessibilité, d'acceptation et d'adaptation devaient être respectés en ce qui concernait la scolarité des enfants. D'après elle, le Manhi n'avait pas respecté les deux premiers du fait que les écoles arabes de la ville étaient surpeuplées et avaient de surcroît de longues listes d'attente (*Jerusalem Post*, 4 avril)

95. Le 11 avril, il a été signalé que selon le Bureau central de statistique de l'Autorité palestinienne, plus d'un quart des enfants palestiniens vivait dans la pauvreté et un nombre croissant d'entre eux était contraint de chercher du travail. Le Directeur du Bureau, Hassan Abu Libdeh avait déclaré lors d'un discours que la baisse générale du niveau de vie des Palestiniens était l'une des principales explications de ce phénomène. (*Jerusalem Post*, 11 avril; *Ha'aretz*, 12 avril)

96. Le 18 juillet, il a été signalé que des milliers d'écoliers palestiniens de Jérusalem ou bien n'allaient pas à l'école, ou bien fréquentaient des écoles privées ou relevant de l'Autorité palestinienne, parce qu'il n'y avait pas assez de classes dans les établissements scolaires publics de Jérusalem-Est, selon une requête présentée à la Haute Cour le jour précédent. Ce manque de classes a été qualifié de violation du droit international par l'organisation Défense des enfants – International dans un rapport qu'elle a présenté à la Commission des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies à Genève en avril 2000. La requête a été présentée par Meir Margalit, élu principal membre du Meretz, Shirin Awida, fillette de six ans de Beit Hannina devant commencer l'école cette année, et 116 autres enfants, et mettait en cause la municipalité de Jérusalem et le Ministère de l'éducation. La municipalité avait dit aux enfants qu'il n'y avait pas de place pour eux dans le système d'enseignement public pour l'année en cours. Les enfants avaient demandé au tribunal de rendre à l'égard de l'État une ordonnance portant obligation d'exposer les motifs afin que celui-ci explique pourquoi il ne créait pas suffisamment de classes dans les établissements scolaires publics ou prenne à sa charge l'éducation des enfants en établissement privé. Les autres enfants fréquentaient des écoles ouvertes par l'Autorité palestinienne ou passaient le plus clair de leur temps dans la rue. D'après la requête, le chef adjoint du Département de l'éducation pour Jérusalem, Binyamin Waller, aurait dit que le manque de classes était dû au taux de natalité à Jérusalem-Est et au passage des élèves de l'enseignement privé à l'enseignement public. Les requérants ont rejeté ces explications, faisant valoir que la municipalité avait les

moyens de prévoir les besoins scolaires des années à l'avance et que le phénomène du passage de l'enseignement privé à l'enseignement public avait commencé une dizaine d'années auparavant. (*Jerusalem Post*, 18 juillet)

#### D. Autres

97. Le 5 mars, une soixantaine de journalistes palestiniens ont manifesté au poste de contrôle de Al-Ram pour demander à pouvoir accéder plus facilement aux lieux où se déroulait l'actualité. Selon le journaliste de télévision Nabil Khatib, 350 des quelque 400 journalistes appartenant au Syndicat des journalistes palestiniens n'avaient pas d'accréditation israélienne et les 50 autres, qui étaient accrédités, avaient besoin d'un laissez-passer pour traverser la Ligne verte. Le Bureau de presse du Gouvernement israélien a déclaré que des Palestiniens qui ne satisfaisaient pas aux normes de sécurité exigées ne pouvaient pas raisonnablement attendre du Gouvernement israélien qu'il ne fasse aucun cas des préoccupations légitimes des citoyens en matière de sécurité. (*Jerusalem Post*, 6 mars)

98. Le 6 mars, il a été signalé que des résidents de la colonie juive d'Hébron avaient tenté en vain d'empêcher des Palestiniens d'effectuer des travaux dans une station-service qu'ils avaient l'intention de rouvrir dans la rue Shohada, théâtre d'affrontements fréquents entre Juifs et Palestiniens. En janvier 2000, la Haute Cour de justice avait ordonné aux pouvoirs publics d'autoriser Ahmed Al-Jaabri à rouvrir la station-service, qui avait été fermée par les FDI à la suite du massacre de musulmans perpétré par Baruch Goldstein au Tombeau des patriarches, non loin de là, en 1994. M. Jaabri avait fait valoir qu'il devrait être autorisé à rouvrir la station-service puisque la rue Shohada, située au cœur de la zone H2 (sécurité entièrement contrôlée par les Israéliens), avait été partiellement rouverte aux véhicules palestiniens après six ans. Selon des témoins oculaires, de nombreux colons s'étaient rassemblés autour de la station dès que les travaux avaient commencé et avaient fait tout leur possible pour en perturber le déroulement. (*Ha'aretz*, 7 mars)

99. Le 27 avril, il a été signalé que des soldats israéliens avaient bloqué le passage à des bulldozers et s'étaient heurtés à des Palestiniens qui s'étaient rassemblés aux abords de la colonie de Kfar Daroom à Gaza, pour essayer de dévier l'écoulement des eaux usées qui s'écoulaient depuis la colonie dans des terres

agricoles palestiniennes. Les Palestiniens s'étaient plaints à maintes reprises que les eaux usées des colonies de la bande de Gaza s'écoulaient, ou étaient déversées dans les zones leur appartenant, causant des problèmes sanitaires et polluant les plages de la côte. Les eaux usées de Kfar Darom avaient été déversées à maintes reprises dans la vallée, à proximité de Deir el-Balah, au cours des six mois qui précédaient. (*Jerusalem Post*, 27 avril).

100. Le 17 mai, le Gouvernement israélien a appuyé l'examen par le Parlement de deux projets de loi du Likoud aux termes desquels l'approbation de 61 députés serait nécessaire pour autoriser la cession de parties de Jérusalem à une puissance étrangère ou la réintégration de réfugiés palestiniens sur le territoire d'Israël. La coalition a appuyé ces mesures, qui réduiraient pourtant sa marge de manœuvre lors des négociations avec les Palestiniens. Des représentants de l'Autorité palestinienne ont déclaré que le vote pourrait empêcher toute conclusion future d'un accord sur ce point. Le Ministre des affaires étrangères, M. David Levy, a demandé à toute la Knesset d'appuyer le projet de loi afin de manifester l'unité des députés sur cette question. Il a déclaré qu'il souhaitait rendre manifeste le fait qu'« aucun engagement n'avait été donné en ce qui concernait Jérusalem ». Il a ajouté que la politique du Gouvernement visait à une Jérusalem unie sous souveraineté israélienne. Le projet de loi sur Jérusalem a été adopté par 68 voix contre 21; le projet relatif aux réfugiés a été adopté par 66 voix contre 22. Le Ministre chargé de Jérusalem, Haim Ramon, a fait observer que ce projet reprenait une loi existante adoptée un an et demi auparavant, connue sous le nom de « loi du plateau du Golan » et imposant l'appui d'une majorité de 61 députés pour céder des territoires se trouvant présentement sous la souveraineté d'Israël. Par conséquent, selon lui, ce projet de loi n'était « rien d'autre qu'un effort visant à incorporer à la législation une règle déjà existante ». (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 18 mai)

101. Le 18 mai, il a été signalé que le niveau de pauvreté en Cisjordanie et dans la bande de Gaza était parmi les plus élevés du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. La pauvreté des populations palestiniennes situées dans les zones autonomes les plaçait parmi les plus déshéritées au monde, dans une situation comparable à celle du Nicaragua, du Ghana ou du Viet Nam. La Banque mondiale et la Commission nationale palestinienne sur la pauvreté réalisaient une étude sur le niveau de pauvreté dans les zones relevant de

l'Autorité palestinienne; la Banque mondiale avait publié une semaine auparavant une « note sur la pauvreté » avant la rédaction du document définitif. Pour mesurer le revenu par habitant, les deux organisations s'étaient appuyées non seulement sur le niveau de développement économique mais aussi sur les parités du pouvoir d'achat (PPA). Les territoires avaient en effet un revenu par habitant relativement élevé par rapport à d'autres pays de la région, mais comme leur économie était très liée à l'économie israélienne et que l'indice des prix à la consommation était comparable à celui d'Israël, le taux de pauvreté y était plus élevé qu'en Jordanie, en Tunisie, en Algérie et au Maroc. En 1998, 20,3 % des Palestiniens résidant dans les territoires vivaient en dessous du seuil de pauvreté. D'après le Bureau central des statistiques palestinien, la situation avait évolué favorablement par rapport à 1996 (23,6 %), avec un taux de pauvreté de 33 %, la bande de Gaza était deux fois plus pauvre que la Cisjordanie (14,5 %). La différence existait également en termes absolus : les pauvres étaient deux fois plus nombreux dans la bande de Gaza qu'en Cisjordanie, puisque Gaza était deux fois plus peuplée que la Cisjordanie. (*Ha'aretz*, 28 mai)

102. Le 1er juin, il a été signalé que la police de Jérusalem avait provisoirement interrompu, le jour précédent, les travaux de rénovation en cours dans une mosquée centenaire du quartier juif de la vieille ville, à la suite de plaintes émises par des résidents juifs. La mosquée près de la synagogue de Rambam avait été récemment rouverte pour la tenue de prières. Le maire de Jérusalem, Ehud Olmert, a indiqué que le Waqf avait le droit de rénover l'intérieur de la mosquée. « Mais nous ne les laisserons pas la transformer en un centre d'activités palestiniennes ». (*Jerusalem Post*, 1er juin)

103. Le 1er juin, il a été signalé que des colons de Netzarim avaient bloqué le point de passage de Karni avec leurs véhicules pour empêcher les camions palestiniens d'apporter leurs marchandises à Gaza. Les colons protestaient contre l'explosion d'une voiture piégée le jour auparavant alors que deux familles circulant dans un convoi des FDI retournaient dans leur communauté. (*Jerusalem Post*, 1er juin)

104. Le 11 juin, il a été signalé que des dizaines de colons de Gush Etzion avaient empêché des Palestiniens de créer une parcelle agricole près de Neveh Daniel trois jours auparavant, au motif que cela était illégal. Les responsables de la police et de l'Administration civile qui s'étaient rendus sur le site

au début avaient informé les colons que le travail était légal. Peu de temps après, les responsables de l'administration civile avaient estimé que ce travail était en fait illégal et avaient ordonné la destruction d'un mur construit sur le site par les Palestiniens. (*Jerusalem Post*, 11 juin)

105. Le 10 juillet, il a été signalé que le Ministère de l'intérieur avait refusé de restituer la nationalité israélienne à quelque 1 000 femmes qui avaient épousé des Palestiniens et s'étaient installées dans les territoires. D'après le Ministère, cela pourrait être un élément de complication dans les pourparlers sur le statut permanent en cours avec les Palestiniens. Le Ministère a informé la Haute Cour de justice, suite à la requête présentée par l'Association pour les droits civils en Israël, qui demandait que ces femmes mariées retrouvent la nationalité israélienne. Le Président de la Cour suprême Aharon Barak avait fortement critiqué le Ministère l'année passée et déclaré que, si les femmes en cause étaient des femmes juives israéliennes qui s'étaient installées en Californie pour y vivre avec leur mari, le Ministère n'aurait même pas envisagé de leur retirer leur nationalité. Le juge Barak a qualifié cette mesure de « discriminatoire et arbitraire ». Le Ministère a fait valoir que ces femmes avaient renoncé volontairement à leur nationalité lorsqu'elles avaient demandé à figurer sur le registre de la population des territoires. Cependant, suite à la critique de la Cour suprême, le Ministère a indiqué qu'il examinerait toute requête d'une femme arabe demandant à retrouver sa nationalité israélienne – dans la mesure où il n'y avait pas de problème de sécurité – et accorderait même la nationalité israélienne aux enfants de cette femme, pour autant qu'ils habitent avec elle en Israël. (*Ha'aretz*, 10 juillet).

106. Le 23 juillet, le Ministre de la justice Yossi Beilin, a déclaré que la population israélienne devrait se rendre compte qu'Israël n'avait jamais contrôlé les faubourgs arabes de Jérusalem et qu'il était temps qu'il s'en débarrasse. « L'annexion par Israël de 28 villages arabes en 1967 était très artificielle, et le rêve qu'ils deviennent partie intégrante de Jérusalem ne s'est jamais concrétisé », a déclaré le Ministre de la justice lors d'une tournée dans le quartier arabe au nord-est de Jérusalem, qui serait placé entièrement ou partiellement sous contrôle palestinien dans le cadre d'un accord de paix. (*Jerusalem Post*, 24 juillet)

## II. Situation des droits de l'homme dans le Golan arabe syrien occupé

107. Le 14 avril, il a été signalé que le Cabinet du Premier Ministre avait informé le chef du Conseil régional du Golan, Yehuda Wollman, que le gel de deux mois imposé par le Gouvernement au sujet des nouvelles constructions sur les hauteurs du Golan avait été levé. La nouvelle avait été annoncée par téléphone à ce dernier par le Directeur général du Cabinet, Yossi Kucik. Le Premier Ministre Ehoud Barak avait déclaré la veille que la décision de Kucik n'avait rien d'étonnant puisqu'il ne restait plus qu'une infime lueur d'espoir de reprendre les négociations avec la Syrie. Il avait ajouté que le projet du Golan avait été mis en attente pendant plusieurs mois en raison des perspectives de pourparlers mais qu'à présent il était normal d'autoriser la reprise des travaux. Les responsables du Golan avaient immédiatement relancé les projets dont l'exécution avait été bloquée. Dans le domaine du tourisme, il était prévu de construire un nouvel hôtel de 400 chambres, un centre commercial et une promenade en planches à Koursi sur la rive orientale du lac de Tibériade. Un petit hôtel de 28 chambres serait construit près des sources chaudes d'Hamat Gader – on avait envisagé la possibilité de faire de cette zone un site touristique commun à Israël et à la Syrie. Dans la ville de Katzrin, la « capitale » des hauteurs du Golan, la zone industrielle existante devait être agrandie. On prévoyait également de construire 2 500 logements dans quatre colonies – Had-Ness, Kanaf, Gamla et Ramot – conformément à une décision qu'avait prise le Comité ministériel chargé des colonies du précédent gouvernement. (*Ha'aretz*, 14 avril)

108. Le 2 juin, il a été signalé que la première étape du projet de construire 200 nouveaux logements à Kaztrin, sur les hauteurs du Golan, avait commencé le jour précédent, les entreprises du bâtiment ayant été invitées à répondre à l'appel d'offres pour la construction des premiers 86 logements. Les travaux d'infrastructure pour le nouveau projet étaient terminés et la construction pouvait maintenant commencer, selon le chef du conseil local de Kaztrin, Sammy Bar-Lev. Celui-ci a noté que le nouveau projet n'avait été approuvé que quelques mois auparavant, au moment de la rupture des pourparlers de paix entre Israël et la République arabe syrienne. Bar-Lev a déclaré : « Pendant cette période, il faut construire autant que nous le pouvons, et attirer ici de nouveaux venus et persuader tout le monde que la situation est irréversible, et que le Gouvernement doit

envisager de nouveaux modèles pour l'établissement d'une paix véritable avec la Syrie en vertu desquels Israël conserverait le Golan ». (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 2 juin)

109. Le 13 juin, il a été signalé que le voyage en République arabe syrienne prévu d'une centaine de Druzes du Golan pour participer aux funérailles de Hafez Assad avait été retardé le jour précédent, à cause de ce qui semblait avoir été un malentendu sur la taille et la composition de la délégation. Les Druzes en colère avaient manifesté au point de passage de Quneitra sur le Golan le matin après qu'ils avaient découvert que moins de la moitié de ceux qui avaient demandé à faire le voyage avaient été en fait acceptés. Une large majorité des Druzes du Golan avaient refusé la citoyenneté israélienne après que la région avait été prise à la République arabe syrienne par Israël à l'issue de la guerre des six jours, ils n'avaient cessé de réaffirmer leur identité syrienne. Ils considéraient Assad comme leur chef et avaient organisé une cérémonie funèbre dans le plus grand des villages druzes, Majdal Shams, le 11 juin, après l'annonce de la mort d'Assad. D'après les Druzes, il avait été convenu qu'une délégation de 170 personnes serait autorisée à passer pour assister aux obsèques et présenter ses condoléances et ses respects au successeur d'Assad, son fils Bashar. Cependant, le Ministre de l'intérieur, en concertation avec le Service général de sécurité, avait autorisé à peine plus de 100 personnes à faire le voyage. Lorsque les Druzes ont appris la réduction du nombre des personnes de la délégation, ils ont été saisis par la colère et ont fait demi-tour. Ils ont accusé les autorités israéliennes d'être responsables du problème, alléguant que certains noms avaient été rayés de la liste pour de soi-disant questions de sécurité et remplacés par d'autres. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 13 juin)

110. Le 24 juillet, il a été signalé que le Conseil régional du Golan continuait d'étendre les colonies de peuplement et de construire des infrastructures. Ses représentants proposaient à l'Administration nationale de l'assainissement de construire une usine de traitement des eaux usées juste à côté de la réserve naturelle de Beit Sida, considérée comme le site naturel et paysager le plus important dans la région du lac Kinneret. Selon Avi Sharon, ingénieur principal pour le Conseil régional du Golan, la capacité du nouveau réservoir permettrait de faire face à une croissance des colonies existantes, jusqu'à 2 500 foyers. (*Ha'aretz*, 24 juillet)

111. Le 30 juillet, il a été signalé que, pour la deuxième fois en deux semaines, des responsables de Arkia Airlines avaient empêché des Druzes en possession d'un billet de prendre un avion à l'aéroport de Kiryat Shmona. Lors de cet incident, un couple druze des hauteurs du Golan n'avait pas été autorisé à monter à bord de l'avion, malgré le fait que leurs billets avaient été réservés et payés à l'avance. Arkia a expliqué qu'elle regrettait le désagrément causé par sa décision, mais que celle-ci avait été prise en application des directives émises par le Service général de sécurité. Malak, 24 ans, et Abu-Arar Safadi, 18 ans, du village de Majdal Shams sur les hauteurs du Golan, s'étaient mariés la semaine précédente et prévoyaient de prendre l'avion de Kiryat Shmona à Tel Aviv pour aller passer leur lune de miel en Turquie. Dans un incident analogue survenu la semaine précédente, six Druzes de Majdal Shams avaient également été empêchés d'embarquer sur un vol de la compagnie Arkia. Dans ce cas également, la compagnie avait invoqué les directives du SGS. (*Ha'aretz*, 31 juillet)

---